

# Diagnostic partagé 2009

Réalisé sur le département de l'AIN de janvier à mai 2009

Production écrite Août 2009

## SOMMAIRE

	Pages
SYNTHESE	3 – 10
LA DEMARCHE DE DIAGNOSTIC PARTAGE	11 – 13
LES PRECONISATIONS PRIORITAIRES	14 – 15
FICHES ENVIRONNEMENT	16 – 22
FICHES TRANSPORT	23 – 27
FICHES ECONOMIE – CONSOMMATION	28 – 32
FICHES LOGEMENT	33 – 38
FICHES SANTE	39 – 51
FICHES EDUCATION	52 – 56
FICHES CULTURE – LOISIRS	57 – 61

## SYNTHESE

### LA DEMARCHE DE DIAGNOSTIC PARTAGE

Une démarche de diagnostic partagé a été engagée sur le département de l'Ain, de janvier à mai 2009. Les objectifs de cette démarche ont été : de créer une dynamique locale en réunissant tous les partenaires volontaires intervenant dans les thématiques référencés ci après, d'identifier les problématiques ou les difficultés rencontrées par les familles de l'Ain, de formuler des préconisations d'amélioration à mettre en place.

Sept groupes thématiques ont été mis en place : « SANTE » « EDUCATION/ ENSEIGNEMENT » « CULTURE/LOISIRS/SPORTS/MEDIAS » « LOGEMENT » « ECONOMIE/CONSOMMATION/EMPLOI/INSERTION » « TRANSPORTS » « ENVIRONNEMENT/ENERGIE ».

80 institutions ou associations ont participé à ce diagnostic. La participation aux groupes s'est faite sur la base du volontariat. Chaque groupe thématique, co-animé par deux personnes, s'est réuni deux fois au cours du premier semestre 2009.

Les données recueillies dans chaque groupe thématique relèvent de la perception, des connaissances et du vécu des personnes présentes. Il n'y a pas eu de mesure de l'importance donnée à chaque problématique ou préconisation identifiée. Nous sommes dans une évaluation de perception et en aucun cas dans une analyse quantitative, ce qui amène à relativiser les données recueillies.

Nous vous proposons, ci-dessous, une restitution synthétique des problématiques et préconisations prioritaires identifiés pour chaque thème.

### SANTE

Une insuffisance de professionnels de santé sur le département, une inégalité de l'offre et de l'accès aux soins ambulatoires entre milieu urbain et milieu rural ainsi qu'un faible développement des actions de promotion de la santé publique

Globalement, l'état de santé de la population est correct mais une disparité importante apparaît entre les territoires. Sur le bassin d'Oyonnax - Nantua se développent de façon significative des difficultés sociales et problèmes de santé au sein de la population. On voit s'installer dans la pauvreté des personnes ayant un emploi.

L'Ain est un département qui manque de médecins généralistes (79 médecins pour 100 000 habitant, contre 106 médecins pour 100 000 habitants Rhône Alpes et au niveau national) et de médecins spécialistes (43 pour 100 000 contre 80 pour 100 000 en Rhône Alpes). Certains territoires sont en souffrance car la densité de médecins est insuffisante. Cette situation a des conséquences négatives sur la santé de la population et sur la surcharge des structures hospitalières. Il apparaît un manque de disponibilité des médecins généralistes, lié à leur surcharge de travail et des délais importants (3 à 6 mois) pour l'obtention d'un rendez vous chez un spécialiste.

Les actions de santé publique (prévention et éducation pour la santé) sont peu développées dans l'Ain et généralement mises en place par le secteur associatif. 680 projets de prévention sont répertoriés au niveau régional alors que seulement 36 sont menés dans l'Ain. Il existe peu d'associations de prévention et de promotion de la santé dans l'Ain et celles ci sont encore moins nombreuses sur le

secteur d'Oyonnax. Il apparaît un manque de porteurs de projets sur le département ainsi qu'un manque de moyens.

#### Des familles en difficulté face à la maladie et à la dépendance de leurs proches

Le nombre insuffisant de professionnels de santé libéraux et notamment d'infirmiers, avec une désertification plus importante du milieu rural, complexifie le maintien ou le retour à domicile des personnes malades et/ou âgées.

Le manque de places en établissements d'accueil pour personnes âgées, et plus particulièrement pour les personnes qui ont de bas revenus ou présentent une forte dépendance, est problématique, tant pour les personnes que pour leurs familles.

Les personnes atteintes de troubles psychiques, peuvent être amenées à demeurer dans leur famille sans bénéficier de soins adaptés en raison d'un manque de places en médecine ambulatoire et de l'importance des délais pour l'obtention de rendez-vous.

Ces situations peuvent entraîner une détérioration de l'état de santé des familles amenées à assurer la prise en charge de leurs proches. L'accompagnement psychologique des familles, face à la dépendance ou à la maladie, apparaît insuffisant.

#### Une méconnaissance par les jeunes et leurs familles de l'offre de soins et de prévention

Sur le plan des addictions, les consommations des jeunes de l'Ain ne sont pas différentes de celles des jeunes de l'ensemble de la région. Il en va de même pour les données relatives à la psychiatrie et à la pédopsychiatrie. Cependant la prise en charge rapide des jeunes dans des lieux de soins ambulatoires, tels que les CMP (Centre Médico Psychologique) ou le CPA (Centre Psychothérapeutique de l'Ain), pose problème en raison des délais d'obtention d'un premier rendez-vous (3 à 9 mois). Le suivi des jeunes pourrait se faire en secteur libéral, puisque ce dernier secteur présente une augmentation du nombre de psychologues en activité, mais ce suivi se heurte au non remboursement des consultations par la sécurité sociale.

L'isolement des familles, face aux difficultés qu'elles rencontrent avec leurs adolescents et plus particulièrement lors de situations de dépendance à l'égard des produits, est perceptible. Les familles ne savent où s'adresser pour les problématiques touchant les jeunes. En territoire semi-rural, il existe peu de « point écoute », lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes de 10 à 25 ans et de leurs parents.

#### **Préconisations**

- *Améliorer l'information et la communication sur l'offre existante tant au niveau des soins que de la prévention ou de l'accompagnement.*
- *Mieux prendre en considération l'inégalité d'accès aux soins ambulatoires dans les zones rurales et y apporter des pistes de solutions.*
- *Soutenir les familles en situation de difficulté face à la dépendance de leurs proches.*

## **EDUCATION – ENSEIGNEMENT**

#### L'incompréhension des familles face aux mesures de réforme gouvernementale et au fonctionnement des établissements

Un grand nombre de parents se disent extrêmement inquiets pour l'avenir de leurs enfants, au regard des différentes mesures de réforme gouvernementale pour l'école primaire, le collège, le lycée et l'université. Comment faire pour que les informations, circulaires et textes de lois soient plus lisibles et compréhensibles par les parents ?

Les familles se disent également en difficulté pour guider leurs jeunes vers leur futur professionnel. Les formations supérieures, proposées dans le département, seraient trop souvent utilisées comme, « facultés ou écoles de proximité », posant la question des véritables choix d'orientation des jeunes étudiants. Les jeunes n'auraient pas le désir ou la possibilité de quitter leurs parents pour des raisons financières, et seraient confrontés à des problèmes de motivation à poursuivre leurs études par crainte de ne pas avoir de travail ensuite

Il n'existe pas de C.R.O.U.S (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) dans l'Ain. Trois mille étudiants sont répertoriés sur le département, 90 % d'entre eux sont sur Bourg en Bresse. Il apparaît un réel besoin de logements étudiants accessibles financièrement.

#### Des disparités importantes dans l'accès aux transports scolaires, aux modes de garde et à la restauration des enfants du primaire et du secondaire et une hausse de la précarité des familles

Une augmentation du temps de trajet pour les élèves utilisant les transports scolaires a été pointée avec actuellement une amplitude maximum de 1h15. Les jeunes des lycées sont fortement concernés par l'importance de l'amplitude de leurs journées. Par ailleurs, les transports scolaires accessibles aux élèves ayant un handicap sont peu utilisés. Cette réalité apparaît contradictoire avec la demande des familles d'intégrer leur enfant dans le milieu ordinaire.

Les enfants ou les adolescents utilisant les cars ne semblent pas pouvoir bénéficier du soutien scolaire avant ou après les cours, en raison des contraintes horaires des ramassages.

Les familles ayant des enfants scolarisés en maternelle et en primaire, n'ont pas les mêmes possibilités d'accès à un mode d'accueil péri scolaire, selon qu'ils habitent en zone urbaine ou rurale. En zone rurale l'existence de lieux d'accueil collectif, dépend de la mobilisation des municipalités et des parents.

Le prix de la cantine, dans le primaire, varie d'une commune à l'autre (de 2.80 € à 6 € par enfant et par repas). Cette disparité entraîne d'importantes inégalités en termes d'accès au repas de midi. Un nombre croissant d'enfants ne prennent pas de repas à midi.

Une hausse de la précarité apparaît dans un nombre croissant de familles avec de nombreuses demandes d'aides venant des familles monoparentales. Dans le secondaire, les difficultés de règlement des cantines et des frais d'internat sont en augmentation d'autant que les sommes, consacrées par le fonds social pour les collèges et les lycées, diminuent. L'accès aux bourses apparaît de plus en plus difficile car les moyens affectés sont en baisse, et les familles pas toujours bien informées.

#### **Préconisations**

- *Proposer l'organisation de réunions d'information en direction des parents pour expliquer l'application des nouvelles réformes, par les directeurs d'école, les principaux, les proviseurs.*
- *Réfléchir à la cohérence de l'organisation des transports scolaires et du soutien scolaire afin d'en permettre l'accès à tous les élèves qui en ont besoin.*
- *Réaliser des plaquettes d'information sur les dispositifs d'aide financière en faveur des élèves et en développer la diffusion.*

## **CULTURE - LOISIRS**

#### Des horaires d'activités et des moyens de transports en commun pas toujours adaptés aux pratiques sportives et culturelles

La participation aux activités sportives et culturelles dépend du degré de socialisation des personnes ainsi que de la représentation qu'elles se font de la pratique sportive. Les horaires des activités et les moyens de transports collectifs pour y accéder, ne sont pas toujours adaptés, tout particulièrement en soirée.

La pratique musicale n'apparaît pas accessible à tous en raison du coût des activités en école de musique.

### Une diminution du nombre de familles accédant aux vacances et aux loisirs

L'augmentation du prix des séjours de vacances entraînerait une baisse du départ en vacances des enfants. 48% des familles partent rarement ou jamais en vacances. Il apparaît un problème de lisibilité des aides aux vacances tant par les familles que par les associations. Dans les départements limitrophes de l'Ain, certaines structures ne sont pas agréées pour l'aide aux vacances ce qui exclut certains choix des familles.

### Des difficultés de fonctionnement pour les associations

Les associations rencontrent des difficultés de fonctionnement, en raison des contraintes qui leur sont imposées, dont l'embauche de salariés ; ce qui rend nécessaire l'acquisition de compétences techniques nouvelles par les bénévoles. L'engagement dans la durée des bénévoles, ainsi que leur désir et leur capacité à prendre des fonctions de responsabilité au sein des associations, posent problème. Par ailleurs, la fragilisation du rôle des fédérations d'éducation populaire, par une diminution de leurs moyens de fonctionnement, entraîne une démobilité des associations adhérentes.

Il apparaît un manque de personnel dans le secteur de l'animation, en raison du bas niveau de rémunération, de la précarité des contrats et du coût élevé de la formation initiale (BAFA brevet d'Aptitude à la fonction d'animation).

### **Préconisations**

- *Rendre les horaires des activités culturelles et sportives plus accessibles et permettre l'accès aux lieux de pratique sportive ou culturelle par les transports en commun en soirée*
- *Développer une politique départementale d'aide aux loisirs et aux vacances, cohérente, avec des orientations claires. La rendre compréhensible par toutes les familles.*
- *Développer le soutien à la vie associative et la solidarité en renforçant le rôle des fédérations et en développant des modes de financement tels que le mécénat d'entreprise (financement du fonctionnement de la structure et de la formation).*

## **ECONOMIE – EMPLOI – CONSOMMATION - INSERTION**

### Une dégradation de l'emploi dans l'Ain

Le contexte de l'emploi se dégrade actuellement très vite dans le département. L'augmentation du chômage y est sensible car le secteur industriel est important et particulièrement touché. L'enclavement des secteurs, d'Oyonnax, du Haut Bugey, du Valromey et du Bugey Sud, a pour effet, une faible attractivité économique et un manque de continuité de présence des services publics.

Une nouvelle génération confrontée à la précarité de l'emploi apparaît ainsi qu'un changement de comportement des personnes qui perdent confiance en elle et dans le travail. L'inquiétude face à la progression du chômage et la mise en place du RSA (Revenu de Solidarité Active) a été fortement exprimée. Il est redouté que les entreprises, en renforçant la flexibilité du travail, proposent plus de postes à temps partiel, complétés par le RSA.

Les difficultés d'accès à l'emploi et à l'insertion et leurs conséquences sur la vie des familles apparaissent plus sensibles en zone rurale qu'en zone urbaine. Les difficultés relatives, aux transports (fréquences des transports en commun insuffisants et coût du carburant élevé), aux modes de garde des enfants ainsi qu'aux frais relatifs à la recherche d'emploi, ont été fortement évoquées. L'accès aux modes de garde des enfants diffère d'une commune à l'autre, avec une difficulté accrue dans les zones rurales et semi rurales. Les frais annexes à la formation ont un impact important sur le budget des personnes en situation de chômage ou d'insertion. Le nombre de demandes d'aide au financement du permis de conduire pour les jeunes est en augmentation auprès du Conseil Général de l'Ain.

### Une inégalité d'accès aux commerces

Le point de vue des participants sur l'accès aux commerces dans le département n'a pas été uniforme. Pour certains, le département est très bien équipé au niveau commercial ; pour d'autres, cet accès aux commerces est très contrasté. Dans le Bugey (secteur Hauteville, Nantua), les commerces de type grandes surfaces, ne sont pas accessibles rapidement, mais le commerce de proximité existe et présente l'intérêt de maintenir du lien social.

### Un accroissement des situations de surendettement des familles

Le surendettement des familles est en augmentation en lien avec la baisse du pouvoir d'achat et du niveau de vie. Les familles sont amenées à contracter des crédits à la consommation pour faire face à leurs difficultés financières. Par ailleurs, les Crédits revolving sont nombreux et amènent les familles à des situations de surendettement.

Il existe par ailleurs de nombreux litiges avec les opérateurs (internet, téléphone fixe et mobile) ainsi qu'avec les fournisseurs d'énergie qui démarchent à domicile.

#### **Préconisations**

- *Mesurer à moyen terme s'il y a accroissement du travail à temps partiel dans les entreprises en lien avec la mise en place du RSA (Revenu de Solidarité Active).*
- *Favoriser le maintien et/ou le développement des services publics et des commerces en zone rurale.*
- *Développer des aides financières aux personnes pour les frais annexes à la recherche d'emploi et à la formation non pris en compte actuellement.*
- *Renforcer l'information et la sensibilisation, effectuées par les associations de consommateurs auprès du grand public, sur les dangers du crédit et l'impact de la publicité sur la consommation. Réaliser un travail de prévention auprès des personnes vulnérables, sur le démarchage à domicile des fournisseurs d'énergie.*

## **LOGEMENT**

### Des différences en matière de logement sur le département

Dans le parc public, un nombre non négligeable de logements sont vacants, plus particulièrement sur les secteurs d'Oyonnax et de Bourg en Bresse, car le parc locatif privé, pour partie composé de logements non rénovés est moins cher. Dans le Pays de Gex, proche de la Suisse et sur la Côteière proche de Lyon, les familles disposant de petits revenus ont des difficultés pour se loger. Il apparaît, pour un nombre croissant de locataires, une inadéquation entre leurs capacités financières et le logement qui leur est proposé.

L'accentuation de la précarité sociale entraîne une pression sur la demande de logement et ce, plus particulièrement dans les grandes villes du département. Les demandes de petits logements sont supérieures aux disponibilités dans le parc public. Sur Bourg en Bresse un phénomène de re-cohabitation, des jeunes avec leurs parents, apparaît en raison du contexte économique.

Le faible taux de rotation des logements du secteur public, entraîne une inadéquation entre la taille du logement et la composition des familles qui l'occupe. La notion de parcours résidentiel (changement de logement d'une famille au sein du parc locatif, en fonction de l'évolution de sa composition, de ses besoins et de ses moyens) est peu prise en considération dans le parc public.

La difficulté d'accès au logement des personnes à mobilité réduite a été nommée. Propriétaires privés et bailleurs sociaux ne réalisent pas tous les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à leur logement ou développer l'accessibilité du parc locatif public ou privé. Le dispositif ADALOGIS en place dans l'Ain permet de rapprocher demande et offre de logement pour les personnes handicapées ou âgées.

#### Une méconnaissance des comportements à adopter dans les logements réhabilités

La réhabilitation des logements du parc public, dans la perspective d'une réduction des dépenses énergétiques, a pour conséquence l'augmentation du prix des loyers. Les locataires, occupant ces logements réhabilités, présentent souvent une méconnaissance des comportements à adopter pour rendre efficaces les nouvelles qualités énergétiques du bâti et ainsi réduire leurs factures énergétiques.

En parallèle de ces logements réhabilités, il existe encore sur le département de nombreux logements « indignes », habités par des locataires ou par les propriétaires eux même qui, souvent faute de moyens financiers, n'engagent pas de travaux de rénovation.

#### Un manque de structures d'hébergement accueillant sur l'ensemble du département couple et familles

Au niveau du schéma départemental apparaît une logique d'accueil d'urgence avec tendance à l'hébergement au-delà des durées prévues en l'absence de solutions de sortie. L'insuffisance du nombre de structures d'hébergement, accueillant des familles avec enfants, a été pointée sur Bourg en Bresse. Les C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale) implantés en ville drainent une population rurale. La séparation des couples et/ou le déracinement des familles avec enfants sont dus à un manque de structures adaptées sur l'ensemble du département.

Dans le cadre de l'accueil en structure de nuit, le problème du mode de vie des personnes en journée ainsi que l'insuffisance de mesure d'accompagnement sont pointés. Les structures ne sont pas toutes adaptées pour recevoir des populations présentant un handicap.

Les partenaires départementaux constatent une augmentation du nombre de personnes présentant des difficultés sociales. Les demandes d'hébergement émanant de personnes vieillissantes se développent.

#### **Préconisations**

- *Anticiper les formes de « parcours résidentiel » en rencontrant le locataire et en lui formulant des propositions locatives adaptées à l'évolution de sa situation.*
- *Informier et éduquer les locataires sur le comportement à adopter pour une meilleure utilisation de la qualité énergétique du bâti, suite aux travaux d'amélioration de l'habitat.*
- *Développer le nombre de structures d'hébergement de longue durée et renforcer les moyens financiers pour développer les mesures d'accompagnement social.*

## **ENVIRONNEMENT**

#### Le renforcement de la concertation avec les populations locales

L'acceptation par la population locale de grands projets, tels que le développement du réseau autoroutier dans l'Ain, de l'aéroport Saint-Exupéry ou l'installation de sites de traitement des déchets, a été difficile. Ces difficultés d'acceptation, voire le rejet du projet, peuvent provenir d'un manque de concertation avec les riverains en phase d'élaboration des projets mais aussi de l'absence d'interlocuteur unique, pour gérer les difficultés liées à la réalisation des travaux par des intervenants multiples.



Face aux résistances des populations locales, il conviendrait également de réfléchir aux systèmes de compensations financières pour les individus lésés, car ce système est mal appliqué.

#### Les différentes formes de pollution répertoriées

En matière de pollution de l'air, plus que les pollutions elles-mêmes, ce seraient les odeurs dégagées qui apporteraient aux populations locales un sentiment de nuisance.

La pollution de l'air intérieur est une problématique environnementale à prendre en considération. Au regard de l'analyse réalisée au niveau national, 20 % des logements seraient multi pollués par les détergents, les peintures, les papiers-peints... et / ou par une mauvaise ventilation des maisons.

L'impact sur la santé et sur l'environnement, des pollutions agricoles, de la problématique des grandes zones agricoles intensives et également des risques liés à l'utilisation des NTIC (téléphonie mobile, système wifi ...) ont été énoncés.

#### Une réduction de la production des déchets à renforcer par le développement du tri sélectif

La production de déchets apparaît en baisse sur le département, cependant la mise en œuvre du tri sélectif reste difficile, en ville et en habitat vertical, en raison d'un manque d'espace.

#### **Préconisations**

- *Développer des espaces de concertation intégrant les groupes de riverains, donneurs d'ordre, entreprises, élus locaux ... afin de mieux prendre en considération les points de vue et les argumentaires de la population.*
- *Mettre en place une communication « choc » qui permette de sensibiliser les citoyens aux problématiques et à la démarche environnementale.*
- *Développer la concertation et l'information avec les habitants pour développer la mise en place du tri sélectif.*

## **T R A N S P O R T S**

#### Une disparité dans l'accès aux transports entre zones urbaines et zones rurales

Le maillage des transports en commun apparaît insuffisant ou mal adapté dans les secteurs enclavés. Le manque de fréquence et de souplesse des horaires a pour conséquences des difficultés d'accès à l'emploi, à l'insertion ainsi qu'aux services administratifs et aux soins. Cela peut entraîner ou renforcer la marginalisation des personnes.

Sur Bourg en Bresse et sa périphérie, ainsi que sur les principales villes du département, l'absence de moyens de transport après 19 h 30, freine la participation des habitants aux activités culturelles et sportives. Dans les gares SNCF, les espaces d'attente n'apparaissent pas partout adaptés aux familles. L'accès aux transports reste difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Rendre le service existant, en matière de ramassage scolaire, plus accessible aux élèves et l'information plus lisible pour les familles est un point qui préoccupe à la fois les familles et la RTA (Régie des Transports de l'Ain).

#### Une surreprésentation des jeunes dans les accidents de la route

Deux causes principales à ces accidents : l'alcool et la vitesse. Les parents s'interrogent sur l'application de la réglementation relative à l'interdiction de la vente d'alcool pour les moins de 18 ans par les commerçants et s'inquiètent du phénomène d'ivresse alcoolique rapide pratiqué par les jeunes, le « Binje Drinking ». L'ivresse alcoolique est principalement le fait des jeunes générations, le week-end et/ou lors d'occasions spéciales, entre amis plutôt qu'en solitaire. L'expérimentation de l'alcool se fait de plus en plus tôt (en moyenne à 12 ans).

Le manque de valorisation du rôle éducatif et préventif de la famille dans le mode de conduite des jeunes ainsi qu'une tendance des familles à surprotéger leurs enfants plutôt qu'à les responsabiliser, apparaîtrait comme une limite aux actions de préventions mises en place.

### **Préconisations**

- *Renforcer la communication sur les outils existants et la coordination entre les lieux diffusant de l'information aux familles.*
- *Développer des partenariats entre les acteurs intervenant dans le champ du transport (transport en commun, transport scolaire, prévention routière).*
- *Renforcer la mobilisation et l'implication des familles dans les actions où elles peuvent être « actrices ».*

# LA DEMARCHE DE DIAGNOSTIC PARTAGE

## La démarche de diagnostic partagé

Le diagnostic partagé est sur un territoire donné, un instrument pour produire de la connaissance sur un milieu donné, créer du lien et initier une dynamique locale, concevoir et conduire un processus de changement

Le diagnostic partagé doit permettre de sortir d'une logique de cloisonnement. L'analyse des données doit se faire de manière collective.

Pour chaque problème identifié au cours du diagnostic, il est indispensable de s'interroger sur les différentes façons possibles de le poser et de le résoudre, sans jamais exclure à priori des approches apparemment surprenantes.

Le diagnostic partagé permet de concevoir et conduire un processus de changement, en créant un socle de connaissances et d'attentes partagées prenant appui sur les réalités de la population et en utilisant le diagnostic comme un instrument visant à modifier des situations problématiques. Le diagnostic permet de déterminer des priorités d'action.

## L'organisation du diagnostic partagé dans l'Ain

La démarche de diagnostic partagé a été engagée de janvier à mai 2009. Sept groupes de travail thématiques ont été mis en place (voir tableau page 5).

### *L'animation des rencontres thématiques :*

Pour faciliter l'animation de chaque rencontre et donner de la cohérence au travail d'écriture, il a été proposé que chaque groupe thématique soit composé d'un animateur et d'un secrétaire, chargé de la prise de note, identifiés comme co animateurs des groupes.

Chaque groupe thématique s'est réuni deux fois au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009. La 1<sup>ère</sup> rencontre des groupes s'est tenue entre janvier et février 2009 et la seconde entre mars et avril.

Les co animateurs ont fait part de la difficulté des groupes à aborder tous les thèmes répertoriés. Ainsi, dans le groupe « Loisirs, Culture, Sports, Medias » les thèmes culture et médias ont été très partiellement abordés faute de participants concernés par ces thématiques.

Les données recueillies dans chaque groupe relèvent de la perception, des connaissances et du vécu des personnes présentes. Il n'y a pas eu de mesure de l'importance donnée à chaque problématique ou préconisation identifiée. **Nous sommes dans une évaluation de perception et en aucun cas dans une analyse quantitative, ce qui amène à relativiser les données recueillies.**

### *Les supports méthodologiques au recueil des données :*

Afin de proposer une démarche méthodologique de recueil des données à tous les co-animateurs, une rencontre a été organisée le 6 janvier 2009, regroupant les co animateurs des groupes, les représentantes du groupe de pilotage et la consultante Brigitte TARDY.

A l'issue de la deuxième rencontre des groupes, une deuxième réunion, avec les mêmes intervenants, a été organisée le 17 mars permettant de faire le bilan de la première rencontre des sept groupes thématiques, de réfléchir aux améliorations à apporter et de fournir un support méthodologique à la deuxième rencontre des groupes. Lors de cette rencontre, un tableau support a été remis aux co-animateurs de chaque groupe thématique.

Un troisième temps de rencontre a été programmé le 5 mai. Il a été proposé à chaque binôme une heure de rencontre avec la consultante, en présence d'Agnès BUREAU chargée de l'animation de la conférence de la famille. Les objectifs de cette rencontre ont été d'échanger sur les données recueillies dans chaque groupe, d'apporter des données explicatives complémentaires et de présenter, pour chaque groupe de travail, trois préconisations d'actions.

### La démarche d'écriture

Le travail d'écriture s'est effectué en interaction avec les animateurs des groupes.

A l'issue de chaque rencontre des groupes thématiques, les co animateurs ont adressé à Brigitte TARDY le compte rendu de leur rencontre. Un travail de réécriture a été réalisé à partir de ce support puis retourné aux animateurs pour apports de modifications ou validation.

Pour chaque thème, le travail d'écriture présenté dans ce document a été validé par les animateurs.

Le choix d'un travail d'écriture sous forme de fiches thématiques, a pour objectif de faciliter la lecture de l'ensemble des problématiques et des préconisations formulées par les différents groupes de travail. Ainsi, le thème « Transports » présente des données relevant de son groupe ainsi que des groupes « Environnement » « Economie » et « Santé ».

### La composition des sept groupes thématiques

80 institutions ou associations ont participé à ce diagnostic. Tableau des participants, page suivante.

Thématiques	Animateurs	Participants
Environnement Energie	U.D.A.F. : A.GRAND C.G 01 : F.COURTOIS	<u>Institutions</u> : Air de l'Ain et de Savoie - APPA (prévention Pollution) - HELIANTHE - COPARLY – Syndicat Intercommunal d'Electricité - ORGANOM  <u>Représentants Associatifs</u> : FFA (Famille de l'Ain) - CSF (Conférence Syndicale des Familles)
Transports	U.D.A.F. : E. COMPARAT M.S.A. : F. LE PAGE / N. BOYER	<u>Institutions</u> : CG 01 - UDAF - MSA - Régie des Transports de l'Ain - DDE  <u>Représentants Associatifs</u> : UDAF CSF Bourg ADAPEI - UDAF Bourg - Comité Ain Prévention routière
Economie Consommation, Emploi - Insertion	U.D.A.F. : P.MARGUIN Pôle emploi : M.DEMONT TESSIER	<u>Institutions</u> : Pôle Emploi - IAE - ADPA - CG 01 - REPONSE  <u>Représentants Associatifs</u> : UD CGT - UD CFDT - UD CGT - CSF consommateurs - DDCCRF - INDECOSA CGT - UDFO - UNAF
Logement	U.D.A.F. : M. JAILLET C.G 01 : J. CHAPEAU	<u>Institutions</u> : ADIL -DYNACITE - SEMCODA - Bourg Habitat- Commission de D.A.L.O. - CAL PACT - ADSEA Pôle Logement - D.D.F. 01 - Accueil Gessien - P.A.C.T. -C.L.L.AJ - Chambre de l'Immobilier - CG 01
Santé	U.D.A.F. : C.BERGER C.P.A.M. : J.M GALLAND	<u>Institutions</u> : DDASS - MSA -CPAM - CMPPA -CG 01 Inspection Académique -Conseil de l'ordre des médecins - Conseil de l'ordre des infirmieres - CPA - CPAM - ADESSA Education Santé - Office de dépistage des Cancer de l'Ain - ASDOMI - St Joseph Jasseron Résidence la Pergola - ADMD - Office de dépistage des cancers de l'Ain  <u>Représentants Associatifs</u> : UNAFAM 01 - Ligue le KC - Fédération des Familles de France - ADMD (Droit à Mourir dans la Dignité) - UDCSF - Association Française contre la Myopathie - Association Polyhandicap - Ain Alzheimer -UDCSF - Pèse Plume
Education, Enseignement	Education Nationale : M. ROBIN U.D.A.F. : Y. DEVAUCHELLE	<u>Institutions</u> : CEUBA - Inspection Académique - DDEN - Education Nationale - ADDEP  <u>Représentants Associatifs</u> : UDAF Union de l'Ain - Les Francas - Conférence syndicale de la famille
Culture - Loisirs Sports - Médias	U.D.A.F. : C. VIEUDRIN C.A.F. : A. DUBOIS	<u>Institutions</u> : CAF - Bibliothèque Départementale de Prêt - Bibliothèque sonore – Ain Profession Sport et Culture - USEP– DDJS  <u>Représentants Associatifs</u> : UDAF - Les Francas - CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif)

# LES PRECONISATIONS PRIORITAIRES

## PROPOSEES PAR LES 7 GROUPES THEMATIQUES

### ENVIRONNEMENT

- Mettre en place une communication « choc » qui permette de sensibiliser les citoyens aux problématiques et à la démarche environnementale.  
Exemple : Comparer la pollution provoquée par le brûlage de végétaux, au nombre de Kilomètres parcourus par une voiture
- Développer des espaces de concertation intégrant les groupes de riverains, donneurs d'ordre, entreprises, élus locaux ... afin de mieux prendre en considération les points de vue et les argumentaires de la population.
- Développer la concertation et l'information avec les habitants pour développer la mise en place du tri sélectif.

### TRANSPORTS

- Renforcer la communication sur les outils existants et la coordination entre les lieux diffusant de l'information aux familles.
- Développer des partenariats entre les acteurs intervenant dans le champ du transport (transport en commun, transport scolaire, prévention routière).
- Renforcer la mobilisation et l'implication des familles dans les actions où elles peuvent être « acteur ».

### ECONOMIE – EMPLOI

- Mesurer à moyen terme s'il y a accroissement du travail à temps partiel dans les entreprises en lien avec la mise en place du RSA (Revenu de Solidarité Active).
- Favoriser le maintien et/ou le développement des services publics et des commerces en zone rurale.
- Développer des aides financières aux personnes pour les frais annexes à la recherche d'emploi et à la formation non pris en compte actuellement.
- Renforcer l'information et la sensibilisation, effectuées par les associations de consommateurs auprès du grand public, sur les dangers du crédit et l'impact de la publicité sur la consommation. Réaliser un travail de prévention auprès des personnes vulnérables, sur le démarchage à domicile des fournisseurs d'énergie.

## **LOGEMENT**

- Informer et éduquer les locataires sur le comportement à adopter pour une meilleure utilisation de la qualité énergétique du bâti, suite aux travaux d'amélioration de l'habitat.
- Anticiper ces formes de « parcours résidentiel » en rencontrant le locataire et en lui formulant des propositions locatives adaptées à l'évolution de sa situation.
- Développer le nombre de structures d'accueil de longue durée et renforcer les moyens financiers pour mettre en place des mesures d'accompagnement social.

## **SANTE**

- Soutenir les familles en situation de difficulté face à la dépendance des personnes proches.
- Améliorer l'information et la communication sur l'offre existante tant au niveau des soins que de la prévention ou de l'accompagnement.
- Prendre en compte de la diversité de l'offre de soins au niveau du département et l'inégalité de l'accès aux soins ambulatoires dans les zones rurales.

## **EDUCATION**

- Réfléchir à la cohérence de l'organisation des transports scolaires et du soutien scolaire afin d'en permettre l'accès à tous les élèves qui en ont besoin.
- Réaliser des plaquettes d'information sur les dispositifs d'aide financière en faveur des élèves et en développer la diffusion.
- Proposer l'organisation de réunions d'information en direction des parents pour expliquer l'application des nouvelles réformes, par les directeurs d'école, les principaux, les proviseurs.

## **CULTURE – LOISIRS**

- Développer une politique départementale d'aide aux loisirs et aux vacances, cohérente et avec des orientations claires, la rendre compréhensible par toutes les familles.
- Renforcer le soutien à la vie associative et la solidarité en renforçant le rôle des fédérations et en développant des modes de financement tels que le mécénat d'entreprise (financement du fonctionnement de la structure et de la formation).
- Rendre les horaires des activités culturelles et sportives plus accessibles et permettre l'accès aux lieux de pratique sportive ou culturelle par les transports en commun en soirée.

## UNE MEFIANCE A L'EGARD DES PROJETS

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

L'impression qu'il existe dans la population un sentiment de méfiance à l'égard de la nouveauté, qui pourrait aller pour certains jusqu'à une logique du « refus systématique » de tout nouveau projet, a été exprimée par certains membres du groupe.

L'acceptation par la population locale de grands projets tels que le développement du réseau autoroutier dans l'Ain ou de nouvelles pistes pour l'aéroport Saint-Exupéry, l'installation de sites de traitement des déchets, a été difficile.

Ces difficultés d'acceptation peuvent être en lien avec un manque de concertation en phase avec l'élaboration des projets, alors que les différences de point de vue devraient être perçues comme nécessaires.

Face aux résistances des populations locales, il conviendrait de réfléchir aux systèmes de compensations financières pour les individus lésés, car ce système de compensation est peu, voire mal, appliqué avec en général une dépréciation des biens.

La gestion des chantiers avec l'intervention de multiples intervenants et sous traitants pose problème et rend les relations avec les riverains difficiles.

### PRECONISATIONS

- Développer des espaces de concertation intégrant les groupes de riverains, donneurs d'ordre, entreprises, élus locaux ... afin de mieux prendre en considération les points de vue et les argumentaires de la population.
- Favoriser la mise en place de groupes de riverains.
- Pour faire face aux désagréments, appliquer un système de compensation intégrant la globalité des problématiques rencontrées et non une approche parcellaire de la problématique environnementale (compensation intégrant économies d'énergie, pollution intérieure...)
- Compléter l'application de la réglementation par des préconisations prenant en considération le contexte local.
- Réfléchir aux pistes de réponses possibles pour rendre les relations plus faciles entre riverains et intervenants multiples sur les chantiers.



## LA POLLUTION DE L'AIR

### La pollution de l'air extérieur

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Une étude récente sur la qualité de l'air, réalisée sur l'ensemble du territoire français, a présenté l'Ain comme étant un département dont la qualité de l'air est plutôt bonne. L'étude a, entre autre, porté sur le secteur d'Oyonnax pour lequel on pouvait craindre une importante pollution de l'air par l'émission de benzène liée à l'industrie plastique. Cette émission de gaz n'apparaît pas porteuse d'importantes conséquences sur la pollution de l'air.

Plus que les pollutions elles-mêmes, ce serait les odeurs, dégagées au niveau local, qui apporteraient aux populations locales un sentiment de nuisance. Il a été fait référence à l'entreprise Point à Viriat et aux centres de stockage de déchets de La Tienne et du Plantay.

Il a été fait référence à l'étude « POVA » (pollution des vallées alpines) qui a été menée sur les vallées alpines en France, Suisse et Italie dans le domaine de la qualité de l'air. Au sein de la vallée de Chamonix, la pollution n'est pas tant liée à la circulation automobile qu'à la pollution produite par les chauffages au bois. Une attention toute particulière doit être portée sur le brûlage du « bois peint » qui entraîne un fort niveau de pollution.

Les intoxications survenues par émission de monoxyde de carbone issue de groupes électrogènes défaillants ont également été nommées comme type de pollution de l'air.

Le covoiturage qui est une piste de réponse pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'utilisation de la voiture, est apparu comme inégalement développé sur le département de l'Ain. Des sites internet ont été créés par la communauté de communes de Montrevel en Bresse, le Parc industriel de la Plaine de l'Ain ... d'autres sont en cours de réalisation, tel que celui du Conseil général.

#### PRECONISATIONS

- Favoriser la création de réseaux de riverains, tels que « Respiralyon » sur Lyon ou « réseau de nez » sur les sites de « Vaux » et de « la Tienne ». Ces réseaux ont pour objectif de définir les types d'odeurs existantes, leurs origines et leurs conditions de diffusion
- Faire appliquer la réglementation d'urbanisme existante
- Faire évoluer les réglementations en vigueur pour permettre une meilleure protection de la population sans dérogation préfectorale possible (brûlage des végétaux ...)
- Développer la mise en place de bourses d'échanges pour le covoiturage
- Favoriser la mutualisation et la coordination des moyens de transports par les entreprises (covoiturage, transports collectifs)

## LA POLLUTION DE L'AIR

### La pollution de l'air intérieur

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

La problématique du changement climatique et de la pollution de l'air intérieur a également été identifiée au sein du groupe de travail. La pollution de l'air intérieur semble être un thème en devenir. Au regard de l'analyse réalisée au niveau national par l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, 20 % des logements seraient multi pollués par les détergents, les peintures, les papiers-peints... la composition des peintures et colles utilisées dans l'aménagement intérieur est méconnue des utilisateurs.

L'absence de système de ventilation ou mauvaise ventilation des maisons entraîne une pollution de l'air. Le développement des ventilations dans les habitations et notamment la VMC à double flux a été nommé comme mode de réduction du taux de pollution de l'air intérieur et extérieur. La VMC double flux consiste à installer un système qui à la fois souffle de l'air neuf et extrait l'air vicié de la maison, assurant aussi la récupération de 60 à 65 % des déperditions dues au renouvellement d'air, soit une économie de chauffage d'environ 15 % par rapport à un simple flux classique.

Pour certains participants, il semblerait difficile de faire investir les bailleurs sociaux dans ce système de ventilation relativement onéreux et demandant un entretien régulier.

La problématique de l'existence sur le département de logements anciens possédant des canalisations d'eau potable en plomb qui entraînent le développement du saturnisme par ingestion de plomb, a été identifiée.

#### PRECONISATIONS

- Réapprendre les gestes simples à la portée de tous : ouvrir un moment les fenêtres 2 fois/jour.
- Réfléchir à la manière de favoriser l'installation dans les logements de la VMC à double flux afin de réduire le taux de pollution de l'air intérieur et extérieur.
- Développer l'information de la population sur l'intérêt de ce type de ventilation pour les familles et pour l'environnement.
- Rendre obligatoire dans le logement social l'installation de systèmes de ventilation et de maintenance.
- Développer pour les VMC, une réglementation stricte telle que celle relative à l'entretien de la chaudière, avec contrat de suivi.
- Développer l'information en direction des propriétaires et des constructeurs sur les aides en matière d'amélioration de l'habitat et de l'environnement.
- Mettre en place une information directe à la population sur la composition des colles et peintures utilisées dans l'aménagement intérieur et sur les risques pour la santé.
- Mettre en place des mesures pour accélérer le remplacement, par les propriétaires de logements anciens, des tuyaux d'eau en plomb.

## LA GESTION DES DECHETS

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Dans l'Ain, on note une petite baisse de la production des déchets. Plusieurs participants ont estimé que la mise en place de la redevance dite « incitative », qui s'appuie sur le principe du « pollueur-payeur », devrait être développée dans le département. Sa mise en place par la communauté de communes de Bâgé le Châtel dans l'Ain a été citée cependant, les effets secondaires de cette redevance ne sont pas connus des participants. Le groupe s'est interrogé sur les effets négatifs de cette mesure.

La mise en place du tri sélectif semble difficile à mettre en œuvre en ville et en habitat vertical, en raison d'un manque d'espace. Les fosses enterrées ont un coût élevé et sont difficiles à transformer. Les composteurs de déchets végétaux sont peu utilisés.

### PRECONISATIONS

- Développer la concertation et l'information avec les habitants pour développer la mise en place du tri sélectif.
- Poursuivre et renforcer l'information faite aux enfants et aux jeunes sur l'importance de la gestion des déchets, les jeunes qui sont plus facilement en capacité de changer leurs habitudes et sont sensibles à la problématique environnementale.
- Développer la pratique des « pesées embarquées » telles que expérimentées sur les cantons de Thoissey, Bâgé le Châtel. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est alors calculée en fonction de l'effort du tri des ménages. Chaque foyer est doté d'un bac muni d'une puce électronique comportant ses coordonnées. Chaque pesée, indique le poids des ordures ménagères collecté par le camion. Les factures trimestrielles prennent en compte le poids des ordures ménagères non triées et non recyclables, collectées.
- Réfléchir à la manière d'inciter les personnes à utiliser des composteurs de déchets.

**L'AGRICULTURE ET LE JARDINAGE****CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**

L'impact sur la santé et sur l'environnement des pollutions agricoles, dont les pesticides que l'on retrouve dans les fruits et légumes ou d'autres produits de consommation, a également été nommé sans être développé ainsi que la problématique des grandes zones agricoles intensives de l'Ain.

La question des rhinites allergiques et saisonnières a été abordée.

La problématique de la pollution de l'eau par les herbicides de type « roundup » utilisés dans le jardinage a été nommée.

**PRECONISATIONS**

- Favoriser l'évolution des pratiques agricoles
- Développer l'information sur l'obligation faite d'organiser des campagnes de fauchage ou d'arrachage de l'Ambrosie afin de réduire les problèmes d'allergies printanières
- Développer l'information sur les méthodes de jardinage raisonnées et provoquer une prise de conscience sur l'impact des produits de jardinage sur l'environnement
- Etablir une réglementation ou une charte environnementale pour l'utilisation des jardins familiaux autour des villes.

**LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (NTIC)****CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**

Les risques liés à l'utilisation des NTIC (téléphonie mobile, système wifi ...) ont été pointés.

Les connaissances actuelles ne permettent pas de définir exactement l'impact sur la santé mais des recommandations sont formulées en termes d'utilisation.

La méconnaissance des effets en termes de santé publique des NST (nanotechnologies) a également été énoncée.

**PRECONISATIONS**

- Développer des actions d'information pour inciter la population à éteindre les appareils la nuit, en voiture ou en période de longue inutilisation afin de réduire la consommation énergétique.
- Développer l'information sur l'impact des ondes sur la santé (WI FI, micro-ondes) et sur les précautions à prendre pour une bonne utilisation des appareils.

## **PRECONISATIONS PRIORITAIRES**

- Mettre en place une communication « choc » qui permette de sensibiliser les citoyens aux problématiques et à la démarche environnementale.

Exemple : Comparer la pollution provoquée par le brûlage de végétaux, au nombre de Kilomètres parcourus par une voiture

- Développer des espaces de concertation intégrant les groupes de riverains, donneurs d'ordre, entreprises, élus locaux ... afin de mieux prendre en considération les points de vue et les argumentaires de la population.
- Développer la concertation et l'information avec les habitants pour développer la mise en place du tri sélectif

## LE RESEAU DES TRANSPORTS EN COMMUN

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Une disparité entre les secteurs a été clairement exprimée. Alors que les zones urbaines du département de l'Ain et leur périphérie ne sont pas apparues comme posant d'importants problèmes de transports, l'enclavement des zones du Haut Bugey, du Pays de Gex, du secteur de Bellegarde sur Valserine et de la Dombes a été identifié au sein des groupes « Transport » mais également au sein des groupes « Economie / consommation » et « Santé ».

En effet, le maillage des transports en commun apparaît insuffisant ou mal adapté dans les secteurs enclavés. Le manque de fréquence et de souplesse des horaires a pour conséquences des difficultés d'accès de la population à l'emploi et à l'insertion mais aussi aux services administratifs et aux soins. Cela peut entraîner ou renforcer la marginalisation des personnes.

Concernant Bourg en Bresse et sa périphérie, ainsi que les autres villes du département, l'absence de moyens de transport après 19 h 30 freine la participation des habitants aux activités culturelles et sportives.

Le coût élevé des transports en commun ainsi que la difficulté d'accès au réseau SNCF dans certains secteurs, rend compliqué l'ouverture des CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) sur l'extérieur.

Dans les gares SNCF, les espaces d'attente n'apparaissent pas partout adaptés aux familles et aux personnes à mobilité réduite.

La difficulté d'accès aux transports en commun, des personnes à mobilité réduite, a été nommée.

**LE RESEAU DES TRANSPORTS EN COMMUN** suite**PRECONISATIONS**

- Mieux faire connaître au grand public l'Espace Transports Publics de Bourg en Bresse qui propose une information départementale.
- Sensibiliser les élus à la nécessaire prise en considération de la problématique transport dans les schémas d'aménagement urbains ou les SCoT (schéma de cohérence territorial).
- Mettre en place des outils pour mieux connaître les modes de vie des familles sur les territoires afin de proposer des schémas de transport adaptés et cohérents.
- Développer l'inter modalité pour permettre l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. Cette mesure apparaît incontournable dans une démarche de développement durable.
- Renforcer la concertation entre la SNCF, la RTA (régie des transports de l'Ain) et les collectivités territoriales, afin de développer le réseau de transports en commun existant et d'améliorer la cohérence des horaires des différents modes de transports.
- Développer dans les régions enclavées des initiatives telles que celle du réseau « Pass'tel » sur l'agglomération de Bourg. Le réseau « Pass'tel » propose 7 lignes avec des itinéraires, des arrêts et des horaires définis, reliant 12 communes et leurs hameaux au cœur de ville de Bourg-en-Bresse. Les passages sont déclenchés uniquement sur demande après réservation au minimum 2 heures à l'avance (extrait de : <http://www.agglo-bourgenbresse.fr>).
- Mettre en place des réseaux ouverts (mixité entre scolaires et population locale) sur les territoires où actuellement les transports scolaires desservent de nombreuses communes sans circuler à plein. Proposer l'expérimentation dans le secteur du Bugey.



## LE RESEAU DES TRANSPORTS SCOLAIRES

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

#### Un manque d'information sur l'existant

La question de l'amélioration de la communication sur la dynamique existante en matière de ramassage scolaire a été posée. Rendre le service existant plus accessible aux élèves et l'information sur l'existant plus lisible pour les familles est un point qui préoccupe à la fois les familles et la RTA (Régie des Transports de l'Ain). Comment faciliter l'accès à des lieux de diffusion de l'information en direction, entre autre, aux plus démunis ?

La RTA assure le transport de 10 000 élèves. La sectorisation existe pour les cars scolaires qui déposent les élèves aux collèges de secteur. Le ramassage est gratuit pour les élèves. Dans le cadre d'enfants en garde alternée, ceux-ci peuvent bénéficier de 2 cartes de transports.

#### Une faible utilisation des transports scolaires par les élèves présentant un handicap

Les cars de transports scolaires sont, pour un grand nombre, accessibles aux élèves ayant un handicap. Ils délivrent une information visuelle et sonore pour les jeunes présentant un handicap visuel ou auditif. Ces transports sont cependant peu utilisés, l'usage du taxi restant important. Cette réalité apparaît contradictoire avec la demande des familles d'intégrer leur enfant dans le milieu ordinaire.

#### Une augmentation du temps de trajet pour les élèves

La question de la durée du temps de transport scolaire a été abordée. Actuellement, l'amplitude maximum est, le matin comme le soir, de 1 h 15. Les élèves parcourent 20 km en moyenne alors qu'auparavant la distance s'établissait à 13 km. Cet accroissement du temps de trajet est lié à l'éloignement géographique des lieux de vie et à l'augmentation des points de ramassage demandés par les familles, afin de réduire le temps nécessaire aux jeunes pour se rendre à un arrêt et accroître leur sécurité. Les jeunes des lycées sont fortement concernés par l'importance de l'amplitude de leurs journées.

Les enfants ou les adolescents utilisant les cars ne peuvent bénéficier du soutien scolaire avant ou après les cours, en raison des contraintes horaires des ramassages.

### PRECONISATIONS

- Développer l'information aux familles sur le service de transport scolaire pour rendre le service existant plus accessible aux élèves et pour en renforcer l'utilisation par les élèves ayant un handicap
- Informer les familles, qui assurent elles-mêmes le transport scolaire de leur enfant handicapé, sur les indemnisations auxquelles elles peuvent prétendre
- Favoriser la concertation entre les partenaires (Education Nationale, service des transports, collectivités locales, associations de parents d'élèves) pour permettre la mise en place d'une organisation plus favorable à l'enfant ou au jeune prenant en compte les temps scolaires, de soutien scolaire et de transport. Le groupe a proposé de partir du postulat « le temps de trajet d'un enfant doit être inférieur ou égal à 1 heure ».
- Envisager la mise en place de l'accompagnement scolaire sur le temps médian

## LA PREVENTION ROUTIERE

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Une surreprésentation des jeunes dans les accidents de la route apparaît dans l'Ain. Une consommation excessive d'alcool par les jeunes a des conséquences sur les accidents de la route. 49 morts ont été recensés sur le département en 2008, 18 d'entre eux ont moins de 25 ans (2 filles et 16 garçons). 50 % des accidents mortels ont eu lieu les week-end ou jours fériés. Deux causes principales à ces accidents : l'alcool et la vitesse. En 2008, le nombre des accidentés (blessés et tués) a diminué de 60 % par rapport à 2007 (chiffres communiqués par le représentant de la sécurité routière).

Les parents s'interrogent sur l'application de la réglementation relative à l'interdiction de la vente d'alcool pour les moins de 18 ans par les commerçants. Ils s'inquiètent quant au phénomène d'ivresse alcoolique rapide pratiqué par les jeunes, le « Binje Drinking ». *L'ivresse alcoolique est principalement le fait des jeunes générations, notamment des 20-25 ans, le week-end, lors d'occasions spéciales, fêtes, anniversaires et entre amis, très rarement en solitaire. L'expérimentation de l'alcool se fait de plus en plus tôt (en moyenne à 12 ans). On observe une augmentation du nombre d'ivresses régulières chez les jeunes de 17 ans.* (Extrait site <http://www.atasante.rennes.fr>)

Plusieurs points relatifs aux comportements ou attentes des familles ont été pointés. Le manque de valorisation du rôle éducatif et préventif de la famille dans le mode de conduite des jeunes. Une faible responsabilisation de la famille qui attend beaucoup de la collectivité. Une surprotection des enfants et un manque de responsabilisation et d'exigence des adultes à leur égard ont été exprimés.

### PRECONISATIONS

- Développer et mettre en place des actions de responsabilisation des familles repositionnant les adultes dans leurs rôles parentaux en matière de prévention et de sécurité routière.
- Renforcer le rôle des associations familiales dans l'éducation à la sécurité routière.
- Renforcer la réflexion sur l'application de la réglementation interdisant la vente d'alcool et de tabac aux moins de 18 ans et son respect par les commerçants dans le département.
- Préconiser la mise en place d'actions inter partenariales impliquant les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, les établissements scolaires.
- Mettre en place un plan d'action départemental avec l'éducation nationale dès la maternelle (*moment où les parents sont les plus « captifs »*)
- Favoriser l'implication des communes et communautés de communes dans la mise en place et /ou la participation financière à des actions de prévention.
- Renforcer la prise en compte par les élus de la problématique de l'alcoolisation excessive.
- Rappeler le rôle des CCAS aux élus / rappeler le champ de compétences des maires.
- Informer dans le cadre des actions de prévention routière et responsabiliser les élèves le plus tôt possible sur les dangers et risques liés à la voiture et aux transports scolaires collectifs.

### **PRECONISATIONS PRIORITAIRES**

- Renforcer la communication sur les outils existants et la coordination entre les lieux diffusant de l'information aux familles.
- Développer des partenariats entre les acteurs intervenant dans le champ du transport (transport en commun, transport scolaire, prévention routière).
- Renforcer la mobilisation et l'implication des familles dans les actions où elles peuvent être « acteur ».

## UNE DISPARITE ENTRE LES SECTEURS GEOGRAPHIQUES

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

L'enclavement des secteurs, d'Oyonnax, du Haut Bugey, du Valromey et du Bugey Sud, a pour effet, une faible attractivité économique et un manque de continuité de présence des services publics.

Dans le Pays de Gex, où le coût de la vie est élevé et le prix du logement 20 à 25 % supérieur à celui du reste du département, la difficulté d'accès aux logements pour les personnes au SMIC, a été pointée.

Le chômage, les difficultés d'accès à l'emploi et leurs conséquences sur la vie des familles, sont variables selon le secteur géographique. Elles sont plus sensibles en zone rurale qu'en zone urbaine. Les questions du transport et du mode de garde des enfants ont été fortement évoquées, d'autant que la flexibilité et la précarité des emplois renforcent ces problèmes.

L'accès aux modes de garde des enfants diffère d'une commune à l'autre, avec une difficulté accrue dans les zones rurales et semi rurales.

L'accès à Internet en haut débit n'est pas possible dans toutes les zones rurales.

### PRECONISATIONS

- Adopter un raisonnement global sur le développement local, en associant les thématiques Emploi, Economie, Consommation, Insertion.
- Maintenir ou développer les équipements et les services administratifs (écoles, commerces, Poste, services de maintien à domicile) en milieu rural et semi rural pour attirer les jeunes couples et le maintien des personnes âgées.
- Développer des dispositifs de réseaux d'entraide de type SEL, système d'échange local qui rassemble les personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens, de services et de savoirs.
- Favoriser la mise en place de réseaux associatifs, répondant aux besoins identifiés au niveau local (aide à la personne, transport ...) et intégrant des professionnels venant en appui aux bénévoles.
  - Développer un réseau local d'animation et favoriser la mise en place de lieux d'accueil des enfants en bas âge, afin d'améliorer la qualité de vie des familles.
  - Favoriser des actions permettant de créer du lien intergénérationnel en dehors du contexte familial

## EMPLOI ET INSERTION

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Le contexte de l'emploi se dégrade actuellement très vite dans le département. L'augmentation du chômage y est sensible car le secteur industriel est important et particulièrement touché.

La modification du rythme de production chez Renault Trucks (cadences passées de 270 véhicules/jour à 140-150), les licenciements (150 personnes chez Lamberet) entraînent une baisse du pouvoir d'achat des familles et de leur niveau de vie, ainsi qu'une multiplication des crédits pour faire face à la baisse des ressources.

Il apparaît une nouvelle génération confrontée à la précarité de l'emploi et un changement de comportement des individus par rapport à l'emploi avec une perte de confiance en soi et dans le travail.

L'inquiétude face à la progression du chômage et la mise en place du RSA (Revenu de Solidarité Active) a été fortement exprimée. Il est redouté que les entreprises, en renforçant la flexibilité du travail, proposent plus de postes à temps partiel, complétés par le RSA.

Les frais annexes à la formation ont un impact sur le budget des personnes en situation de chômage ou d'insertion. L'augmentation du coût du carburant a eu un effet important sur l'équilibre budgétaire des familles. En effet, les familles, étant excentrées de leurs lieux de travail ou des centres commerciaux, utilisent quotidiennement leur véhicule. La difficulté, dans ce cadre, de l'organisation du covoiturage a été pointée.

Le Conseil Général pointe un accroissement des demandes d'aide au financement du permis de conduire, formulées par les jeunes.

### PRECONISATIONS

- Mesurer à moyen terme s'il y a accroissement du travail à temps partiel dans les entreprises, en lien avec la mise en place du RSA (Revenu de Solidarité Active)
- Mettre en valeur les compétences des personnes pour faciliter l'implantation d'activités sur les bassins d'emploi, peut-être en permettant le développement du statut d'auto-entrepreneur (exemple : fabriquer des vêtements, des tricots, faire de la mécanique auto à domicile)
- Favoriser la prise en charge globale du coût de la formation pour faciliter la réinsertion
- Développer les SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) sur tous les territoires du département. L'Insertion par l'Activité Economique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.
- Favoriser l'utilisation et la maîtrise de l'outil informatique.

## CONSOMMATION ET SITUATIONS DE SURENDETTEMENT

### Les commerces

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Le point de vue des participants sur l'accès aux commerces dans le département n'a pas été uniforme. Pour certains, le département est très bien équipé au niveau commercial ; pour d'autres, cet accès au commerce est très contrasté. Dans le Bugey (secteur Hauteville, Nantua), les commerces, de type grandes surfaces, ne sont pas accessibles rapidement, mais le commerce de proximité existe et présente un intérêt permettant de créer du lien social.

#### PRECONISATIONS

- Développer ou renforcer le soutien des communes ou groupements de communes pour le maintien ou la création de commerces de proximité
- Favoriser le développement du commerce alimentaire ambulancier et de proximité
- Valoriser les filières courtes de type AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne). Les AMAP sont destinées à favoriser l'agriculture paysanne et biologique. Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs, qui s'engagent à acheter la production de ceux-ci à un prix équitable et en payant par avance. Dans l'Ain, il en existe 6 sur les secteurs d'Ambérieu en Bugey, Bourg en Bresse, Champagne en Valromey, la Côtière, Pont de Vaux, le Pays de Gex (extrait de : <http://reseau-amap.org/>)
- Développer l'information sur ces modes de consommation alternatifs (AMAP ...) par les associations de consommateurs

## CONSOMMATION ET SITUATIONS DE SURENDETTEMENT

### Les situations de surendettement

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Le problème du surendettement des familles est important dans le département de l'Ain : 1 334 dossiers déposés à la commission de surendettement en 2008 (100 de plus que les années précédentes).

Une partie des dossiers de surendettement a pour cause, l'insuffisance de ressources au regard des charges, des salaires bas ou l'absence de salaire ainsi qu'une précarité élevée du travail (petits boulots et CDD, temps « très » partiels...).

Une baisse du pouvoir d'achat des familles et de leur niveau de vie a été constatée sur le département. Le problème de surendettement des familles est en augmentation en lien avec la faiblesse de leur pouvoir d'achat ou à la baisse de celui-ci. Les familles contractent des crédits à la consommation pour faire face à des difficultés financières sans connaître les conséquences à venir de ces crédits. Les crédits revolving, qui sont des lignes de crédit à court terme renouvelées en permanence, amènent à des situations de surendettement.

Il existe par ailleurs de nombreux litiges avec les opérateurs (internet, téléphone fixe et mobile) ainsi qu'avec les fournisseurs d'énergies qui démarchent à domicile.

L'absence de garantie décennale pour les personnes intervenant avec le statut d'auto entrepreneur et non d'artisan pose problème.

#### PROPOSITIONS D'ACTIONS

- Favoriser le développement de l'information et de la sensibilisation effectués par les associations de consommateurs sur les dangers du crédit et l'impact de la publicité sur la consommation
- Renforcer les actions mises en place par les associations de consommateurs, auprès des familles, dans le cadre d'ateliers d'échange portant sur les risques et conséquences des crédits et plus particulièrement des crédits revolving
- Réaliser un travail de prévention sur le démarchage à domicile des fournisseurs d'énergies (depuis la libéralisation du marché de l'électricité en 2007) avec une sensibilisation plus particulière des personnes vulnérables (personnes âgées ...)
- Rendre plus accessible la procédure de redressement personnel (loi Borloo) qui permet de geler les dettes des particuliers
- Renforcer la coordination départementale, voire nationale, de ce type d'action afin de ne pas mettre en place des actions isolées
- Renforcer l'éducation des familles concernant la consommation (exemple : apprendre à lire le prix au kg sur les étiquettes).
- Permettre au statut d'auto entrepreneur d'offrir les mêmes garanties que les artisans.

### **PRECONISATIONS PRIORITAIRES**

- Mesurer à moyen terme s'il y a accroissement du travail à temps partiel dans les entreprises en lien avec la mise en place du RSA (Revenu de Solidarité Active).
- Favoriser le maintien et/ou le développement des services publics et des commerces en zone rurale.
- Développer des aides financières aux personnes pour les frais annexes à la recherche d'emploi et à la formation non pris en compte actuellement.
- Renforcer l'information et la sensibilisation, effectuées par les associations de consommateurs auprès du grand public, sur les dangers du crédit et l'impact de la publicité sur la consommation. Réaliser un travail de prévention auprès des personnes vulnérables, sur le démarchage à domicile des fournisseurs d'énergie.



## LE PARC LOCATIF PUBLIC ET PRIVE

### L'offre et la demande

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Il apparaît, pour un nombre croissant de locataires, une inadéquation entre leurs capacités financières et le logement qui leur est proposé. L'accentuation de la précarité sociale entraîne une pression sur la demande de logement, plus particulièrement dans les grandes villes du département.

Les demandes de petits logements sont supérieures aux disponibilités dans le parc public.

Dans le parc public, un nombre non négligeable de logements sont vacants, plus particulièrement sur les secteurs d'Oyonnax et de Bourg en Bresse car le parc locatif privé est pour partie composé de logements non rénovés et donc moins chers que ceux proposés dans le parc locatif public.

Les personnes au SMIC dans le Pays de Gex rencontrent de grandes difficultés pour se loger. Le coût de la vie est élevé et le prix du logement 20 à 25 % supérieur à celui du reste du département, en raison de la proximité avec la Suisse.

L'accès au logement apparaît également difficile sur la Côtière. Il y a peu de logements disponibles et le coût des logements est plus élevé que sur le reste du département, à l'exception du pays de Gex, en raison de la proximité de Lyon.

De façon générale sur le département, les populations jeunes apparaissent peu intéressées par le logement collectif.

Un phénomène de recohabitation des jeunes avec leurs parents, en raison du contexte économique, est repéré sur Bourg en Bresse.

Le faible taux de rotation des logements du secteur public, entraîne une inadéquation entre la taille du logement et la composition des familles qui l'occupe. La notion de « parcours résidentiel des familles » est peu prise en considération dans le parc public.

Le « parcours résidentiel » correspond à la démarche de changement de logement d'une famille au sein du parc locatif public, en fonction de l'évolution de sa composition, de ses besoins et de ses moyens. On peut également parler de parcours résidentiel lorsque les familles passent par le logement social en amont de l'achat d'un logement dans le parc privé.

Il est constaté que les populations vieillissantes qui ont acquis à un moment donné un logement en milieu rural ou semi rural reviennent en ville pour un logement plus petit en location.

#### PRECONISATIONS

- Renforcer la mise en place par les bailleurs d'une nouvelle politique d'échange des logements en fonction de la composition des familles
- Anticiper les formes de « parcours résidentiel » en rencontrant le locataire et en lui formulant des propositions locatives adaptées à l'évolution de sa situation.
- Développer la coordination entre bailleurs pour améliorer le parcours résidentiel.

## LE PARC LOCATIF PUBLIC ET PRIVE

### L'accès au logement pour les personnes à mobilité réduite

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

La difficulté d'accès au logement des personnes à mobilité réduite a été nommée. Propriétaires privés et bailleurs sociaux ne réalisent pas tous les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite à leur logement ou développer l'accessibilité du parc locatif public ou privé.

Le dispositif ADALOGIS de l'Ain, réalise un état des lieux du parc locatif accessible aux personnes à mobilité réduite et rapproche l'offre et la demande afin d'optimiser, pour les personnes handicapées ou âgées, l'accès au logement public. 200 logements sont actuellement répertoriés. Un site internet sera mis en ligne en juillet 2009. L'élargissement de ce dispositif, aux logements du parc privé, aura lieu en 2010.

#### PRECONISATIONS

- Favoriser le développement de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le parc locatif privé.
- Développer la communication en direction du « grand public » sur le dispositif ADALOGIS.
- Renforcer la possibilité pour les personnes à mobilité réduite d'accéder à des logements proches d'un centre ville et à des moyens de transports en commun.

## LE PARC LOCATIF PUBLIC ET PRIVE

### L'amélioration de l'habitat

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

La réhabilitation des logements du parc public, dans la perspective d'une réduction des dépenses énergétiques a eu pour conséquence l'augmentation des prix des loyers.

Les locataires occupant ces logements réhabilités présentent souvent une méconnaissance des comportements à adopter pour rendre efficaces les nouvelles qualités énergétiques du bâti et ainsi réduire leurs factures énergétiques.

En parallèle de ces logements réhabilités, il existe encore sur le département de nombreux logements « indignes », habités par des locataires ou par les propriétaires eux même, qui n'engagent pas de travaux de rénovation faute de moyens financiers.

#### PRECONISATIONS

- Mesurer l'impact des travaux d'amélioration de l'habitat sur la réduction des dépenses énergétiques au regard de l'évolution (à la baisse) des charges locatives
- Informer et éduquer les locataires sur le comportement à adopter pour une meilleure utilisation de la qualité énergétique du bâti, suite aux travaux d'amélioration de l'habitat
- **Renforcer l'information en direction des travailleurs sociaux sur la réalisation par le CAL-PACT de l'Ain ( de diagnostics de vétusté. Ce diagnostic permet de connaître la nature des travaux de rénovation à engager et d'informer les propriétaires sur les aides au financement de travaux de rénovation, existantes.**

## LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Les partenaires départementaux constatent une augmentation du nombre de personnes présentant des difficultés sociales. Les demandes d'hébergement émanant de personnes vieillissantes se développent.

La problématique des femmes ayant subi des violences et de la difficile adaptation des mesures de justice à l'encontre des conjoints violents a été exprimé.

En raison des critères d'admission relatifs à chaque type de structure et du manque de place disponibles, les couples peuvent être amenés à être séparés, ce qui crée des situations de tension et parfois de violence au sein des structures.

Au niveau du schéma départemental apparaît une logique d'accueil d'urgence avec tendance à l'hébergement au-delà des durées prévues en l'absence de solutions de sortie. La baisse des Dotations Globales de Financement est de 3 à 4 % sur le département.

L'insuffisance du nombre de structures d'hébergement, accueillant des familles avec enfants, a été pointée sur Bourg en Bresse. Les C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale) implantés en ville drainent une population rurale.

Le développer des structures d'accueil sur l'ensemble du département apparaît indispensable pour éviter le déracinement des familles avec enfants qui résidaient auparavant sur les différents secteurs du département.

Actuellement deux « Maison Relais » existent sur Bourg en Bresse et dans le pays de Gex. Une « Maison relais » doit ouvrir à Oyonnax courant 2009. Un projet est en cours à Ambérieu en Bugey pour 2010.

Les maisons-relais proposent à des personnes isolées et désocialisées des logements sans limitation de durée au sein de structures à taille humaine ouvertes sur leur environnement. (extrait du site <http://www.unafo.org/maisonsrelais.html>)

Dans le cadre de l'accueil en structure de nuit, le problème du mode de vie des personnes en journée ainsi que l'insuffisance de mesure d'accompagnement a été pointé.

Dans les résidences sociales de type ADOMA, ARALIS qui proposent des chambres et des studios au sein de résidences, les mesures d'aide à la gestion locative sociale ont été supprimées.

Les structures d'hébergement ne sont pas toutes adaptées pour recevoir des populations présentant un handicap.

**LES STRUCTURES D'HEBERGEMENT** (suite)

## PRECONISATIONS

- Créer de nouvelles structures d'accueil d'urgence pour les familles sur des lieux autres que les villes principales
- Développer le nombre de structures d'accueil de longue durée
- Développer le partenariat et le travail en réseau autour de la problématique d'insertion et d'hébergement
- Renforcer les moyens financiers pour développer des mesures d'accompagnement social des personnes en structures d'hébergement d'urgence
- Renforcer le maintien dans le lieu de vie d'origine des personnes par des mesures d'accompagnement sociales, le coût de cette mesure étant 7 fois inférieur à celui d'un accueil en structure
- Renforcer la réflexion sur la mesure « d'éviction du foyer du conjoint violent » qui actuellement ne fonctionne pas

### PRECONISATIONS PRIORITAIRES

- Anticiper ces formes de « parcours résidentiel » en rencontrant le locataire et en lui formulant des propositions locatives adaptées à l'évolution de sa situation.
- Informer et éduquer les locataires sur le comportement à adopter pour une meilleure utilisation de la qualité énergétique du bâti, suite aux travaux d'amélioration de l'habitat.
- Développer le nombre de structures d'hébergement de longue durée et renforcer les moyens financiers pour développer les mesures d'accompagnement social.

## UNE DISPARITE ENTRE LES TERRITOIRES

### CONSTATS

Globalement, l'état de santé de la population est correct mais une disparité importante apparaît entre les territoires. L'état de santé de la population du pays de Gex est meilleur que celui du Bugey.

Sur le bassin d'Oyonnax - Nantua se développent de façon significative des difficultés sociales et problèmes de santé au sein de la population. On voit s'installer dans la pauvreté des personnes ayant un emploi. Confirmation site ORS de l'augmentation des problèmes d'accès économiques aux soins

En milieu hospitalier, on perçoit une augmentation de la file active par rapport à l'an dernier. Cela confirmerait la perception par les acteurs locaux d'un développement de la précarité des familles qui, n'ayant pas les moyens de consulter dans le privé, viennent à l'hôpital.

Dans l'Ain apparaissent d'assez bons résultats (à préciser) en matière de dépistage et de prévention (intégrer des chiffres). Cependant, dans l'avenir, la situation pourrait devenir plus délicate au regard des problèmes de démographie médicale.

Le taux de dépistage des cancers du sein par une mammographie de contrôle, tous les 2 ans pour les femmes de plus de 50 ans, est important (à préciser). La sécurité sociale prend totalement en charge le coût du dépistage.

## LES PROFESSIONNELS DE SANTE

### Médecins généralistes et médecins spécialistes

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Il existe dans l'Ain une spécificité relative à la démographie médicale. L'Ain est le département qui dispose le moins de médecins généralistes. Alors que dans la région Rhône Alpes, tout comme au niveau national, la démographie médicale est de 106 médecins pour 100 000 habitants, dans l'Ain elle n'est plus que de 79 médecins.

Malgré une répartition géographique qui apparaît équilibrée, certains territoires sont en souffrance car la densité des médecins est insuffisante.

Il est difficile de trouver un médecin généraliste qui, passé 18 h puisse répondre à une demande de rendez vous car leurs salles d'attente sont pleines. Les familles sont amenées à se déplacer au cabinet médical dans la plupart des situations de maladie, car les médecins se rendent peu à domicile. Le manque de disponibilité des médecins généralistes, lié à leur surcharge de travail, peut avoir des conséquences sur la dégradation de l'état de santé des patients et entraîner des hospitalisations.

Il est également à noter qu'en raison de revenus faibles, certaines personnes ne consultent pas, sauf en situation extrême aboutissant à une hospitalisation.

L'avenir de la prise en charge médicale dans l'Ain est problématique. Les difficultés rencontrées ne sont pas liées à un « manque de dévouement des médecins » mais à une erreur des économistes de la santé qui pensaient que la suppression des médecins aurait un impact positif sur les comptes de la sécurité sociale.

En 2008, dans l'Ain, 400 médecins (de secteur 1) pour 575 000 habitants étaient répertoriés. Dans 6 ans, en 2015, ils ne seront plus que 250 pour 700 000 hab.

Le nombre des médecins est régulé par l'Etat avec la fixation d'un numérus clausus. En 1972, première année d'application, le nombre de nouveaux étudiants avait été fixé à 8 588 par an pour 80 000 médecins en activité. Ce quota a commencé à diminuer en 1977 pour atteindre son point le plus bas situé à 3 500 en 1992 et y rester. (Extrait du site de l'IFRAP « Institut Français pour la Recherche sur les Administrations et les Politiques Publiques »)

Le manque de médecins spécialistes (gynécologues, pédiatres, ophtalmologistes...) est également identifié sur le département de l'Ain. Alors que la région Rhône Alpes compte 80 spécialistes pour 100 000 habitants, l'Ain n'en compte que 43. Cela entraîne des conséquences négatives sur la santé de la population et sur la surcharge des structures hospitalières, en raison des délais de 3 à 6 mois (voire plus) pour l'obtention d'un rendez vous.

Ce problème de sous effectif, et donc de difficulté d'accès aux soins, est renforcé par le prix des consultations des spécialistes pratiquant uniquement en secteur 2. Les dépassements d'honoraires amènent une partie des personnes, disposant de revenus intermédiaires et/ou non affiliés à une mutuelle, à ne pas être en mesure de consulter dans le privé.



Médecins généralistes et médecins spécialistes (suite)**PRECONISATIONS**

- Augmenter le numerus clausus
- Inciter les médecins à venir s'installer dans le département par des compensations financières (ex : l'exonération de la taxe professionnelle lorsqu'un médecin s'installe dans une zone de faible densité).
- Développer l'information sur l'aide accordée aux étudiants en médecine effectuant leur stage dans l'Ain (budget du Conseil général de 100 000 euros par an).
- Favoriser l'organisation collective pour améliorer la qualité de vie des professionnels de santé et prendre en considération la féminisation de la profession en termes d'organisation du travail. Actuellement le Conseil Général de l'Ain soutient la réalisation d'études de projets médicaux de bassin, afin d'améliorer l'organisation locale de l'offre de soin.
- Favoriser l'ouverture de maisons pluridisciplinaires de santé, permettant l'exercice dans un même lieu des professionnels des soins de santé primaire (médecins généralistes, infirmières, pharmaciens, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues, podologues, diététiciens) et également des travailleurs sociaux.

La mise en place de ce type de structure doit permettre d'une part de favoriser l'accès aux soins de proximité, d'autre part de proposer une optimisation des soins et de la santé par la coordination des professionnels et la mutualisation des moyens.

- Favoriser les initiatives des acteurs locaux et des élus (communes, communautés de commune, département ...)

## L'ACCES AUX SOINS

### L'accès à une complémentaire santé

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Il existe une tranche de la population présentant des difficultés d'accès au soin. Il s'agit des personnes qui se situent entre les personnes bénéficiant de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et les bénéficiaires d'une complémentaire santé.

Nombreuses sont les personnes qui, dans l'Ain, ignorent le dispositif de CMU-C et d'aide à la complémentaire santé, auquel elles pourraient prétendre, au regard de leurs revenus. Dans l'Ain le nombre de bénéficiaires est bien inférieur au nombre de bénéficiaires potentiels, estimé (8 000 personnes).

Les femmes sans mutuelle, pour lesquelles un suivi médical est nécessaire à l'issue d'une mammographie de dépistage du cancer du sein, ne se font pas toujours suivre faute de moyens financiers pour régler la part des soins restant à leur charge (échographie + soin).

Lors de consultations en cliniques privées (Clinique Mutualiste d'Ambérieu en Bugey, Clinique Convert à Bourg en Bresse ...) et en raison de l'absence de convention entre ces cliniques et les organismes de complémentaire santé, les familles doivent faire l'avance du coût de la prestation de soin. Ultérieurement, les frais engagés pourront être remboursée, totalement ou partiellement.

#### PRECONISATIONS

- Renforcer l'information faite aux professionnels de santé (médecins généralistes, pharmaciens, kinésithérapeutes, dentistes...) sur l'accès à la CMU-C et à l'aide à la complémentaire santé, afin qu'ils soient relais d'information auprès de leurs patients (ex : utiliser le bulletin de l'ordre des médecins comme support d'information).
- Orienter les personnes ne bénéficiant pas de couverture sociale vers les organismes de sécurité sociale, les travailleurs sociaux, les associations relais
- Renforcer l'information en direction des usagers sur les tarifications appliquées dans les cliniques et sur l'absence de convention avec les organismes de complémentaire santé.

## L'ACCES AUX SOINS

### L'accès aux soins à domicile

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Le nombre insuffisant de professionnels de santé, rend le maintien à domicile des personnes âgées difficile, et a des répercussions sur l'organisation de vie des familles qui ne sont pas toujours en mesure d'assumer cette charge. Le manque d'intervenants à domicile peut entraîner un maintien en établissement de soins pour des personnes dont l'état de santé permet le retour à domicile.

La problématique du soin à domicile, liée à la difficulté de trouver des professionnels disponibles, se retrouve sur l'ensemble du département, avec une désertification plus importante de certaines zones du milieu rural. Le coût et le temps des déplacements en milieu rural ne sont pas pris suffisamment en considération dans le paiement de l'acte médical.

Le sous effectif d'infirmiers entraîne également des difficultés dans l'organisation des gardes.

La problématique posée par le manque de professionnels se retrouve également au niveau des établissements de soins sur le département.

#### PRECONISATIONS

- Réfléchir à la délégation de certains actes réalisés par les infirmier(e)s. Il est à noter que ces données ne dépendent pas des professionnels mais sont liées aux décrets d'application
- Renforcer, voire développer la coordination des soins à l'échelle départementale, concernant le maintien à domicile en développant la présence sur l'ensemble du département des structures de coordination
- Assurer la coordination des soins par d'autres professionnels que les professionnels de santé pour leur permettre d'effectuer des actes médicaux
- Augmenter le nombre d'infirmiers formés, s'interroger sur les attentes des instituts de formation qui sont confrontés à la difficulté de recruter des étudiants.

## L'ACCES AUX SOINS

### La prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Les personnes atteintes de troubles psychiques, n'ayant pas trouvé un lieu de soins adapté, se retrouvent en famille et rencontrent des difficultés pour être accompagnées. En raison d'un manque de places en médecine ambulatoire, les délais pour obtenir un rendez-vous sont de plusieurs mois.

Les personnes sont maintenues en famille sans bénéficier de mesures d'accompagnement, ce qui peut entraîner une détérioration de l'état de santé de la famille. Celle-ci étant confronté au fait de devoir assurer la prise en charge au domicile.

#### PRECONISATIONS

- Développer la taille et/ou le nombre des structures proposant des soins ambulatoires et des mesures d'accompagnement social.
- Accroître le nombre de places en structure proposant un « accueil temporaire » afin de permettre aux familles de disposer d'un temps de « répit ».

## LES ETABLISSEMENTS

### Les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR)

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

L'éloignement géographique des établissements de soins de suite et de réadaptation (une grande part des SSR du département sont situés sur le plateau d'Hauteville) rend les visites des familles difficiles d'autant que le réseau des transports en commun est réduit.

Le manque de personnel intervenant à domicile (infirmiers, auxiliaires de vie, aides ménagères ...) peut entraîner le maintien en établissements de soins à distance des lieux de vie des familles, alors que l'état de santé des personnes devrait permettre un retour à domicile.

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité note une information insuffisante des malades sur leurs droits, sachant qu'il s'agit d'un droit relativement récent car existant depuis 2002.

#### PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Développer des structures de soins de suite de proximité
- Développer l'information sur le Droit de Mourir dans la Dignité

## LES ETABLISSEMENTS

### Les établissements pour personnes âgées

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Le manque de places en établissements d'accueil pour personnes âgées est également conséquent sur le département et plus particulièrement pour les personnes qui ont de bas revenus ou présentant une forte dépendance. La question du financement de ces lieux est problématique, tant pour les personnes que pour leurs familles.

Cette problématique ne fera que croître avec la réalité de l'accroissement de la démographie des personnes âgées dans les années à venir et le papy boom de 2020.

#### PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Accroître le nombre de places en établissements long séjour
- Accroître le nombre de places en accueil temporaire permettant aux familles de disposer d'un temps de « répit »

**PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION**L'accompagnement des jeunes**CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**

Sur le plan des addictions, les consommations des jeunes de l'Ain ne sont pas différentes de celles des jeunes de l'ensemble de la région. Il en va de même pour les données relatives à la psychiatrie et à la pédopsychiatrie. Cependant les tentatives de suicide sont plus fréquentes dans l'Ain qu'en Rhône Alpes. Le taux d'hospitalisation pour tentative de suicide chez les jeunes de 15 à 24 ans s'est élevé en 2005/2006 de 25,5 % pour le département de l'Ain (Rhône Alpes 24 %).

L'Education Nationale souhaite conduire un travail cohérent d'orientation des jeunes en difficulté psychologique et/ou sociale, mais se heurte aux problèmes d'accessibilité des lieux d'accueil ou de soins, tels que les CMP (Centre Médico Psychologique) ou le CPA (Centre Psychothérapeutique de l'Ain).

La prise en charge rapide des jeunes dans ces lieux de soins pose également problème, l'obtention d'un premier rendez-vous est souvent compliquée et les longs délais d'attente ne correspondent pas aux besoins des adolescents. Pour un rendez-vous en pédopsychiatrie en C.M.P, la liste d'attente est de 3 à 9 mois, avec une file active de 6 000 enfants sur le département.

Le suivi des jeunes pourrait se faire en secteur libéral, puisque ce dernier secteur présente une augmentation du nombre de psychologues en activité, mais ce suivi se heurte au non remboursement des consultations par la sécurité sociale.

En territoire semi-rural, il existe peu de « Point Ecoute », lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes de 10 à 25 ans et de leurs parents.

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, existant dans les établissements scolaires du secondaire, proposent des outils de prévention pour les jeunes

Le département est relativement bien couvert par les CPEF (Centre de Planification et d'Education Familiale). Il en existe deux à Bourg en Bresse, un à Ambérieu en Bugey, ainsi qu'à Belley, Bellegarde, Ornex, Miribel, Trévoux, Oyonnax, Nantua). Des améliorations pourraient être apportées pour une ouverture plus importante et une couverture du département des actions d'éducation à la sexualité auprès des jeunes. Ces améliorations seront, en partie, réalisées en 2011 avec la création de postes de sage femme en CPEF et d'une augmentation du temps de conseillère conjugale et familiale.

**PRECONISATIONS**

- Poursuivre et développer les actions de prévention des conduites addictives engagées dans les écoles primaires, les centres de loisirs, les collèges en partenariat avec l'ADESSA
- Renforcer l'information sur les réseaux et structures existant dans le département (Réseaux addictologie, Centre Médico Psychologique, Centre Psychothérapeutique de l'Ain ...)

**PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION**L'accompagnement des parents**CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**

Il apparaît difficile pour les établissements du secondaire d'établir une relation avec les familles des jeunes en difficulté.

L'isolement des familles, face aux difficultés qu'elles rencontrent avec leurs adolescents et aux situations de dépendance à l'égard des produits, est perceptible. Elles ne savent pas où s'adresser pour les problématiques touchant les jeunes.

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, existant dans les établissements scolaires du secondaire, proposent des outils de prévention pour les familles.

**PRECONISATIONS**

- Développer des actions de soutien à la parentalité, avec la mise en place de groupes de parole tels que cela à lieu à Belley.
- Favoriser des temps d'échange entre les familles au sein des structures de proximité.



**PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION**Accompagnement des familles des personnes malades ou dépendantes**CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**

L'accompagnement psychologique des familles, face à la dépendance ou à la maladie de leurs proches, apparaît insuffisant.

Par le biais de l'aide à domicile, il est possible de mener des actions de prévention auprès des personnes âgées, mais il apparaît plus difficile de mener des actions en direction des familles.

**PRECONISATIONS**

- Développer des lieux d'accompagnement des personnes dépendantes et/ou malades et de leurs familles.
- Inciter les familles à mettre en place l'accompagnement par des personnes relais.
- Développer des lieux d'écoute et d'accompagnement des familles tel que celui mis en place par la MSA sur Bourg en Bresse (oncologie)

**PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION**Promotion de la santé et éducation pour la santé**CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**

Les actions de santé publique (prévention et éducation pour la santé des patients) sont peu développées dans l'Ain et généralement mis en place par le secteur associatif. 680 projets de prévention sont répertoriés au niveau régional alors que seulement 36 sont menés dans l'Ain. L'Ardèche, moitié plus petite en surface, propose plus d'actions de santé publique que l'Ain.

Le travail de prévention apparaît de plus en plus complexe à mettre en place. Les associations présentent des difficultés à fonctionner avec un budget équilibré. Les financements ne sont pas pérennes, alors que les actions de promotion de la santé doivent se programmer sur du long terme pour avoir un impact sur les populations.

Il existe peu d'associations de prévention et de promotion de la santé dans l'Ain et celles ci sont encore moins nombreuses sur le secteur d'Oyonnax. Il apparaît un manque de porteurs de projets sur le département ainsi qu'un manque de moyens.

La région Rhône-Alpes compte 55 réseaux de santé. Un réseau se met en place sur le département de l'Ain. Les réseaux permettent une meilleure coordination des soins. Ils contribuent à l'amélioration de la prise en charge des patients, au développement d'une véritable culture de partage de l'information entre établissements et professionnels de santé, à un meilleur service rendu à la population, dans le respect des droits et devoirs des patients, ainsi qu'à l'exploitation maximale des potentialités offertes par les nouvelles technologies de l'information dans le domaine de la santé. ( extrait du site "Santé Rhône-Alpes" [www.sante-ra.fr](http://www.sante-ra.fr)).

**PRECONISATIONS**

- Mettre en valeur les actions de prévention réalisées
- Favoriser le développement d'un Réseau de Santé sur le département

## **PRECONISATIONS PRIORITAIRES**

- Améliorer l'information et la communication sur l'offre existante tant au niveau des soins que de la prévention ou de l'accompagnement.
- Mieux prendre en considération l'inégalité d'accès aux soins ambulatoires dans les zones rurales et y apporter des pistes de solution
- Soutenir les familles en situation de difficulté face à la dépendance des personnes proches.

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

### Des disparités entre zones rurales et zones urbaines

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Le Département de l'Ain étant très étendu géographiquement, des disparités importantes apparaissent entre les différents secteurs géographiques et plus particulièrement entre zones urbaines et zones rurales. Ces inégalités concernent les transports scolaires, les modes de garde, les cantines.

Le prix des cantines dans le primaire varie d'une commune à l'autre, entre 2.80 € et 6 € par enfant et par repas. Ces disparités importantes entraînent d'importantes inégalités en termes d'accès au repas de midi.

L'existence ou non de lieux d'accueil collectif avant et après l'école dépend de la mobilisation des municipalités et des parents. Tous les habitants de l'Ain, ayant des enfants scolarisés en maternelle et en primaire, n'ont pas les mêmes possibilités d'accès à un mode de garde collectif (garderie ou péri scolaire) moins onéreux que la garde par une assistante maternelle.

D'une commune à l'autre, la contribution municipale à l'achat des fournitures scolaires utilisées en classe, dans les écoles maternelles et primaires, est variable et entraîne donc une participation variable des familles. Il en est de même pour la participation financière des mairies aux fournitures scolaires des collèges et lycées. Il est à noter qu'un certain nombre de familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire versée par la Caisse d'Allocation Familiale.

#### PRECONISATIONS

- Envisager le regroupement des communes, pour une meilleure organisation du territoire en matière d'éducation, de loisirs, de culture
- Développer une harmonisation des prix de la cantine entre les communes
- Développer une harmonisation de la participation des mairies aux fournitures scolaires des collèges et lycées
- Renforcer le soutien aux associations organisant l'accueil collectif (subventions, prêt de locaux, prêt de personnel ...)
- Renforcer l'information sur les lieux d'accueil péri scolaires existants
- Réfléchir à la cohérence de l'organisation des transports scolaires et du soutien scolaire afin d'en permettre l'accès à tous les élèves qui en ont besoin

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

### Les difficultés financières des familles

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Une hausse de la précarité apparaît dans un nombre croissant de familles avec de nombreuses demandes d'aides venant des familles monoparentales.

De nombreuses familles ne peuvent pas payer la cantine et un nombre croissant d'enfants ne mange pas à la cantine à midi. Un certain enfants ne prennent pas de repas à midi.

Le coût des dépenses de fournitures scolaires en début d'année est élevé pour les familles. Afin de contribuer à en réduire le coût, les associations de parents de certains collèges, se mobilisent pour permettre l'achat « en gros » des fournitures de rentrée scolaire.

L'accès aux bourses apparaît de plus en plus difficile, les moyens affectés étant en baisse. Les revenus considérés pour l'obtention d'une bourse départementale, à savoir l'année n-2, ne correspondent souvent pas à la situation en cours des familles. Par ailleurs, l'information diffusée aux familles semble manquer de clarté et ne permet pas toujours à celles ci d'avoir connaissance des critères d'affectation des bourses et de savoir si elles peuvent y prétendre.

Il existe un fond social pour les collèges et les lycées qui permet l'affectation d'aide financière pour l'achat de fournitures scolaires, vêtements, lunettes ou pour le paiement des cantines et des frais d'internats... Les sommes consacrées à ces fonds, sont de plus en plus réduites et rendent plus difficile l'aide au règlement des cantines et des frais d'internats pour les familles en situation de précarité.

#### PRECONISATIONS

- Augmenter le montant des budgets d'aide aux familles, pour le paiement des cantines
- Favoriser l'info aux associations sur les actions « d'achat en gros des fournitures de rentrée scolaire », existantes pour en favoriser le développement par les associations de parents
- Réaliser des plaquettes d'information sur les dispositifs d'aide financière en faveur des élèves et en développer la diffusion
- Faire remonter l'information vers les élus parlementaires sur les effets de la réduction des aides face à un accroissement de la précarisation des familles

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

### L'incompréhension des familles face aux mesures ou au fonctionnement

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Un grand nombre de parents se disent extrêmement inquiets pour l'avenir de leurs enfants, au regard des différentes mesures de réforme gouvernementale pour l'école primaire, le collège, le lycée et l'université.

Il apparaît de nombreux effets d'annonces sur les changements au sein de l'éducation nationale qui rendent la compréhension, des nouvelles mesures et du fonctionnement de l'école difficile et donnent le sentiment aux parents que le « champ de l'Education » est « mouvant ». Comment faire pour que les informations, circulaires et textes de lois soient plus lisibles et compréhensibles par les parents ?

Les parents formulent leurs inquiétudes et se disent perdus. La suppression des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés) est mal vécue et les nouveaux circuits relatifs au handicap sont mal connus. La M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est peu ou pas identifiée et son fonctionnement méconnu.

Les familles se disent perdues pour guider leurs jeunes vers leur futur professionnel. Il apparaît des disparités importantes entre milieu rural et urbain et tout semble se passer à Bourg en Bresse où se trouve le CIO (Centre d'Orientation et d'Information) alors qu'il existe des permanences des conseillers d'orientation dans tous les collèges et lycées.

Les horaires proposés pour les réunions « parents- professeurs » en semaine après les cours, ne permettent pas toujours aux parents ayant des contraintes professionnelles, d'être présents.

#### PRECONISATIONS

- Améliorer l'information faite en direction des enseignants sur la réforme en cours.
- Proposer l'organisation de réunions d'information en direction des parents pour expliquer l'application des nouvelles réformes, par les directeurs d'école, les principaux, les proviseurs.
- Réfléchir à l'élaboration de fiches d'information sur les mesures et les structures existantes afin de faciliter les démarches des familles.
- Assurer la diffusion de ces fiches au sein des différents lieux d'information.
- Faciliter l'accès aux CIO implantés sur l'ensemble du département en développant l'information sur les lieux existants (6 sur le département) et développer la réflexion sur la démarche d'orientation proposée au sein des établissements scolaires.
- Faciliter l'organisation des rencontres « parents-professeurs » sur d'autres temps tels que le samedi matin ou sur une durée plus longue en soirée.

## L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Les formations supérieures proposées dans le département seraient trop souvent utilisées comme des facultés ou écoles de « proximité », posant la question des véritables choix d'orientation des jeunes étudiants. Les jeunes n'auraient pas le désir ou la possibilité de quitter leurs parents pour des raisons financières, et seraient confrontés à des problèmes de motivation à poursuivre leurs études par crainte de ne pas avoir de travail ensuite.

3 000 étudiants sont répertoriés sur le département, 90 % d'entre eux habitent sur Bourg en Bresse. Il apparaît un réel besoin de logements accessibles financièrement aux étudiants. Il n'existe pas de logements sociaux pour étudiants sur Bourg en Bresse.

La colocation est très développée sur Bourg en Bresse et le logement intergénérationnel est à l'étude.

Les étudiants ne connaissent pas suffisamment les aides auxquelles ils pourraient prétendre.

Alors qu'il y a de plus en plus d'établissements d'enseignement supérieur sur le département, il n'existe pas de C.R.O.U.S (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) dans l'Ain, le plus proche étant sur Lyon. Le CROUS a pour mission de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants de l'académie.

### PRECONISATIONS

- Développer les aides financières aux étudiants
- Développer auprès des étudiants l'information sur le dispositif « Active Toit » qui a un rôle de régulation de l'offre et de la demande de logement pour étudiants sur le département
- Développer le logement intergénérationnel pour faciliter le logement étudiant
- Renforcer l'information sur les moyens d'accompagnement social et financiers existants dont le FSL (Fond Social au Logement)
- Négocier la création d'une antenne CROUS sur Bourg en Bresse

### **PRECONISATIONS PRIORITAIRES**

- Réfléchir à la cohérence de l'organisation des transports scolaires et du soutien scolaire afin d'en permettre l'accès à tous les élèves qui en ont besoin.
- Réaliser des plaquettes d'information sur les dispositifs d'aide financière en faveur des élèves et en développer la diffusion.
- Proposer l'organisation de réunions d'information en direction des parents pour expliquer l'application des nouvelles réformes, par les directeurs d'école, les principaux, les proviseurs.



**LES PRATIQUES SOCIO CULTURELLES ET SPORTIVES****CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**

Le développement d'activités sportives et culturelles dépend de la motivation des personnes à participer à des activités. La participation aux activités sportives et culturelles dépend du degré de socialisation des personnes ainsi que de la représentation qu'elles se font de la pratique sportive «le sport c'est pas pour moi ! ». Les populations les plus précarisées sont souvent en dehors de ces pratiques.

Les différentes périodes de la préadolescence et de l'adolescence avec des passages d'étape du CM2 à la 6<sup>e</sup> ou du collège au lycée peuvent amener les jeunes à une position de refus des activités sportives et culturelles. Les filles seraient plus investies dans la réussite scolaire, donc moins présentes dans les loisirs. Il apparaît une différence dans les pratiques sportives des garçons et des filles, ces dernières abandonnant plus rapidement. Les jeunes qui réussissent leurs études et ont des pratiques de loisirs trouveraient plus facilement du travail.

La pratique d'activités sportives par les femmes et leurs enfants est irrégulière et les contraintes familiales prennent souvent le dessus avec la culpabilité de « prendre du temps pour soi ».

Les horaires des activités et les moyens de transports collectifs pour y accéder ne sont pas toujours adaptés. Le manque de moyens de transport pour se rendre aux activités en soirée (pas de bus sur Bourg en Bresse après 19h30) est un frein à la participation, tout particulièrement pour les jeunes qui dépendent de leurs parents.

La pratique musicale n'est pas accessible à tous en raison du coût des activités en école de musique.

**PRECONISATIONS**

- Soutenir les associations pour qu'elles développent auprès de la population des habitudes de pratiques culturelles et sportives
- Réfléchir à comment intéresser les « Ados » à des loisirs organisés et comment sensibiliser les parents au contrôle possible des loisirs « multi média »
- Faciliter la pratique d'activités physiques libres et pas seulement encadrées pour les enfants et les jeunes
- Développer des activités proches du sport pour amener progressivement à une pratique régulière en renforçant l'information sur les groupes de pratique existants
- Multiplier le nombre de plateaux sportifs ouverts de type « espace AGORA » à Bourg en Bresse
- Rendre les horaires des activités culturelles et sportives plus accessibles en prenant en compte les contraintes des familles (horaires de travail, garde des enfants...)
- Permettre l'accès aux lieux de pratique sportive ou culturelle par les transports en commun en soirée
- Favoriser le développement des solidarités par le covoiturage en soirée
- Développer le cinéma itinérant en plein air
- Rendre les écoles de musique moins chères et accessibles à tous

## LES PRATIQUES SOCIO CULTURELLES ET SPORTIVES

### L'Accès à la lecture

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Les locaux des bibliothèques des petites communes peuvent ne pas être adaptés ou accessibles. Les bénévoles des bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants sont en nombre insuffisants et pas toujours bien formés.

Les écoles qui ont leur « Bibliothèque Centre Documentaire » ne sont pas toujours référencées et ne bénéficient donc pas des avantages des BDP (bibliothèque départementale de prêt) Il en est de même pour les Centres d'Accueil de Loisirs pour la Jeunesse.

Les personnes rencontrent souvent des difficultés à aller dans une bibliothèque, les pratiques de lecture des personnes et plus particulièrement des enfants dépendant souvent des pratiques de lecture de leur famille. L'accès à la lecture n'est pas toujours développé voir facilité auprès des populations d'origine étrangère.

L'évolution du numérique et la possibilité de se documenter et d'acquérir des connaissances par le « net » entraîne une évolution des comportements à l'égard de la lecture même si le livre semble rester le support privilégié. « On n'aurait jamais autant lu ! ».

Les bibliothèques sonores de l'Ain (Bourg en Bresse et Bellegarde sur Valserine) sont mal connues. Les enregistrements sont à destination des personnes mal ou non voyantes. 80% des usagers ont plus de 60 ans. Les utilisateurs potentiels doivent faire la démarche d'aller vers la bibliothèque, l'équipement audio des lecteurs pas toujours adapté et le coût des supports est relativement élevé

#### PRECONISATIONS

- Faire appliquer l'obligation faite par la loi de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les lieux d'accueil du public
- Développer les projets d'accès au livre tels que l'opération Première page avec la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) pour doter chaque enfant à la naissance d'un livre.
- Améliorer l'information sur l'existence de la bibliothèque sonore générale, en lien avec les partenaires

## L'ACCES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS

### Le financement des vacances et des loisirs

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Vraisemblablement en raison du coût des séjours de vacances et parce que dans un certains nombre de famille le loisir n'est pas prioritaire, une baisse des départs en vacances des enfants est perceptible par la CAF. Les vacances n'apparaissent pas comme prioritaires pour les familles monoparentales et précaires.

Il peut apparaître pour un certain nombre de famille une difficulté de prévoir les vacances suffisamment à l'avance. 48% des familles partent rarement ou jamais en vacances. Pour celles qui sont parties l'aide de la CAF a, semble-t-il, été déterminante. 85% des familles bénéficiant de l'aide aux vacances de la CAF n'ont pas d'autres aides (Comités d'Entreprise, Communes...).

Il apparaît un problème de lisibilité des aides aux vacances tant par les familles que par les associations. L'existence de plafond de ressource pour les aides aux familles par la CAF ne faciliterai pas l'accès aux vacances.

Dans les départements limitrophes de l'Ain un grand nombre de structures ne sont pas agréées pour l'aide aux vacances ce qui exclut certaines structures choisies par les familles.

Pour la CAF comme pour les FRANCAS, l'augmentation du prix des séjours de vacances entrainerait une baisse du départ en vacances des enfants.

#### PRECONISATIONS

- Développer une politique départementale d'aide aux loisirs et aux vacances, cohérente et avec des orientations claires, la rendre compréhensible par toutes les familles.
- Renforcer la concertation entre organismes financeurs et identifier les points de convergence entre les différents partenaires.
- Réaliser des guides d'information en direction des familles et en favoriser la diffusion.
- Repenser l'agrément des organismes de vacances par la CAF. En assouplir les critères car les choix des lieux de vacances sont de la responsabilité des parents. En développer le nombre sur la France et favoriser l'utilisation des aides aux vacances pour des activités sans hébergement de type stages sportifs ou culturels.
- Mieux adapter les barèmes de la CAF pour que l'arrêt des aides aux vacances et loisirs soit moins brutale pour les familles.

## L'ACCES AUX VACANCES ET AUX LOISIRS

### Le fonctionnement des structures et des associations

#### CONSTATS ET PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Les associations rencontrent des difficultés de fonctionnement en raison des contraintes qui leur sont imposées. Celles-ci sont liées à la professionnalisation nécessaire qui entraîne l'embauche de personnes salariées, ainsi qu'à la nécessité pour les bénévoles de disposer, au-delà de leur investissement personnel, des compétences techniques (ex savoir faire des fiches de paye).

L'engagement dans la durée des bénévoles ainsi que leur désir et leur capacité à prendre des fonctions de responsabilité au sein des associations a été pointé comme une difficulté importante. Les bénévoles de plus en plus rares à prendre des responsabilités.

La fragilisation du rôle des fédérations d'éducation populaire par les politiques en raison d'une diminution des financements entraîne une démobilisation des associations adhérentes.

Il apparaît un manque de personnel d'animation en raison du bas niveau de rémunération du secteur de l'animation, de la précarité des contrats et des temps partiels. 60 % du personnel est féminin. Par ailleurs, la formation pour le BAFA (brevet d'Aptitude à la fonction d'animation) a un coût élevé pour un jeune ou sa famille. Cependant, entrer en formation BAFA serait un mode de passage à l'âge adulte avec le fait de quitter la famille pour 8 jours de formation. Ce sont souvent les parents qui inscrivent leurs enfants au BAFA.

Les politiques de restriction des aides et soutiens financiers, tant aux familles qu'aux structures, (Contrats Enfance-Jeunesse de la CAF) ne facilitent pas l'accès aux loisirs et vacances. Les objectifs des politiques semblent loin de la réalité.

L'ouverture sur l'extérieur des Centres d'Accueil de Loisirs pour la Jeunesse, est limité par le coût élevé des transports collectifs et l'accès parfois difficile au réseau SNCF.

#### PRECONISATIONS

- Mettre en place un dossier unique d'agrément pour les organismes et permettre une meilleure lisibilité des financements des projets ou des structures
- Développer la concertation entre les financeurs
- Renforcer le soutien à la vie associative et la solidarité en renforçant le rôle des fédérations
- Sensibiliser le grand public sur les valeurs et l'intérêt de l'engagement associatif
- Développer la formation et l'information des acteurs associatifs
- Développer pour les associations sportives et culturelles des modes de financement tels que le mécénat d'entreprise (financement de la structure et de la formation)
- Assouplir les normes de sécurité qui entraînent une augmentation des coûts de fonctionnement des structures associatives
- Arrêter l'escalade des diplômes et des exigences pour le personnel encadrant les activités de loisirs des enfants ou des adultes

### **PRECONISATIONS PRIORITAIRES**

- Développer une politique départementale d'aide aux loisirs et aux vacances, cohérente et avec des orientations claires, la rendre compréhensible par toutes les familles.
- Développer le soutien à la vie associative et la solidarité en renforçant le rôle des fédérations et en développant des modes de financement tels que le mécénat d'entreprise (financement du fonctionnement de la structure et de la formation).
- Rendre les horaires des activités culturelles et sportives plus accessibles et permettre l'accès aux lieux de pratique sportive ou culturelle par les transports en commun en soirée.